

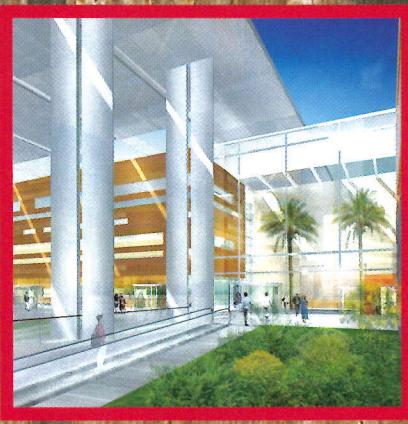
AUVERGNE ARCHITECTURES

REVUE DU CONSEIL
REGIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES
Avril 2005
N°36 - 6,10 €

Établissements
de santé :

La grande mutation

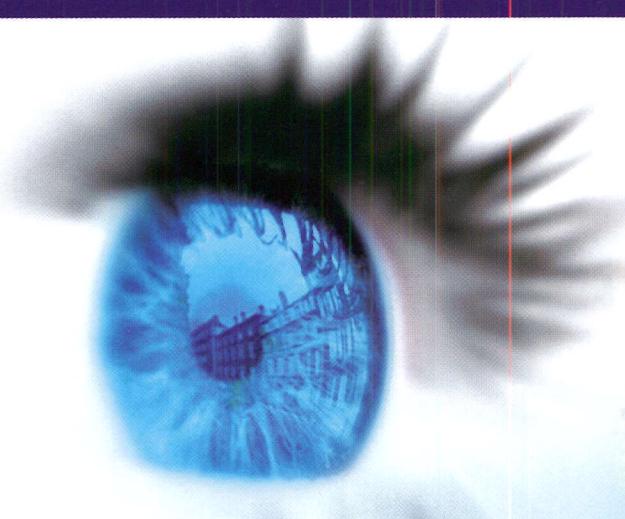
Architecture
et santé
mentale



Le futur hôpital d'Estaing, à Clermont-Ferrand

CANTAL
**Riom-ès-Montagne
joue la carte
de la santé**

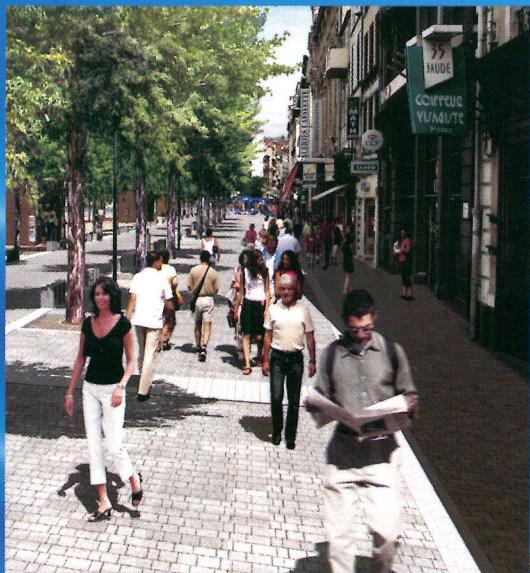
C L E R M O N T - F E R R A N D 2 0 0 5



L'ÉLAN DU DÉVELOPPEMENT

2 0 0 5

**l'année de la nouvelle
place de Jaude**



4**conseil de l'ordre**

- Assemblée générale de l'Ordre : Bilan et perspectives
- Gala des Galériens
- Les concours toujours : Le grand ménage
- Concours de perles, dans les (con)cours de récré
- Guide « Le cadrage préalable de l'étude d'impact sur l'environnement »
- L'Ordre des architectes se retire de l'association HQE

7**actualité**

- Un centre aquatique pour l'agglomération aurillacoise

8**actualités-brèves**

- Une passerelle sur le square d'Aurillac
- La disparition de Claude Chavaro
- Visite de Renaud Donnedieu de Vabres : La carte culturelle et universitaire
- Clermont-Ferrand : Jeu de pistes
- Clermont-Ferrand : Le réveil de Jaude
- Patrick Coulombel, président des Architectes de l'urgence : « Les architectes doivent gérer l'urgence du bâtiment dans les catastrophes naturelles »
- Expo : L'architecture bois... comme une évidence, à la Maison de la forêt et du bois d'Auvergne.
- Aubière (Puy-de-Dôme) : Redonner vie au campus des Cézeaux
- "Habiter d'autres lieux" : une expo très appréciée

La revue du**Conseil****régional****de l'Ordre****des****Architectes****d'Auvergne.****www.archi-auvergne.org****ordre@archi-auvergne.org**

Edition : Ordre des Architectes Région Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 04.73.93.17.84 Fax. 04.73.93.17.22 www.archi-auvergne.org ordre@archi-auvergne.org

Directeur de la publication : Roland Ondet

Comité de rédaction : Antoine Bruhat / Jean-Claude Collet / Christine Descœur / Anne Montrieul.

Correspondants : Didier Allibert, Julie Bouniol,

Bruno Recoules. **Conception-réalisation :** G. de Bussac S.A. - 04.73.42.31.00 www.gdebussac.fr avec la participation de Xavier Zwiller - Vice Versa pour la réalisation graphique, de Denis Couderc et Michel Josselin pour la rédaction

Publicité : G. de Bussac / Michel de Féligonde 04 73 62 81 08

Alain Rosset 04 73 90 14 34

Dépôt légal : 2^e trimestre 2005.

**s o m m a i r e****11****dossier****Etablissements de santé : la grande mutation**

Jusqu'à ces dernières années, d'immenses complexes de santé sortaient encore de terre, comme l'hôpital Georges Pompidou, à Paris. Mais, aujourd'hui, l'ére du gigantisme n'a plus la cote. Tout le monde – patients, familles, personnel médical – préfère les unités spécialisées, plus petites, à l'échelle humaine. Une dimension que l'on avait trop vite oubliée au cours de ces dernières décennies, par soucis d'efficacité et surtout de rentabilité.



- "L'architecte joue un rôle fondamental dans la conception des hopitaux", par Michel Chassang, président de la confédération des syndicaux médicaux français.

- Architecture et santé mentale, par Bruno Laudat, architecte consultant en santé mentale.

- Auvergne Architectures présente plusieurs opérations à Vichy (Allier), Aurillac, Condat-en-Feniers et Riom-ès-Montagne (Cantal), Clermont-Ferrand, Nonette, Enval et Beaumont (Puy-de-Dôme).

Un débat était organisé le 11 mars dernier dans le cadre du Salon de l'Habitat à l'initiative de la Cellule Économique Régionale sur le thème "Qualité de l'habitat individuel : des formes nouvelles, des règlements adaptés".

La Direction Départementale de l'Équipement présentait le fruit du travail d'une commission où depuis quelques mois, constructeurs, géomètres, architectes, promoteurs, aménageurs, urbanistes et la DDE planchaient sur des voies possibles d'évolution raisonnée et plus économique en paysage que les formes habituelles du lotissement. Ce travail était formalisé par des propositions d'implantation alternatives à la marge de recul de 5 m et au cube sclérosé sur sa parcelle. Il était illustré par d'adroits croquis.

Un aréopage représentatif des acteurs de la construction, dont je faisais partie, était sur scène face au public, la DRE, trois Maires, le Directeur de la maîtrise d'ouvrage de l'Opac du Puy-de-Dôme, les Présidents des Aménageurs Lotisseurs et Promoteurs d'Auvergne et Monsieur Christian-Louis Victor, Président de l'UNCMI.

Rapidement le débat prenait forme. Les architectes étaient franchement favorables à un urbanisme plus dense -qu'ils savent parfaitement produire depuis longtemps-, les élus locaux mitigés et partagés (pour les deux tiers) entre le souci d'économiser les zones à

e n j e u

construire et la crainte d'être responsables de productions bâties impopulaires, les constructeurs extrêmement réservés quant à l'avenir de la commercialisation

de "produits" aussi denses. Je dis "réservés" pour ne pas dire franchement hostile...

Monsieur Victor, à grand renfort d'enquêtes du CREDOC, d'expliquer que "le Français" veut un pavillon individuel à 3 mètres des limites de la parcelle, son jardin... son indépendance, le "produit" en somme que les constructeurs savent faire et vendre. Une démarche commerciale logique lorsqu'on vend de la lessive peut-elle s'appliquer en matière de paysage, de consommation de l'espace, d'impact sur l'environnement ?

L'enjeu n'est pas le même, le goût actuel de la ménagère de la tranche 30 - 50 ans d'un linge souple, parfumé, et de couleurs qui gardent leurs

éclats, n'a pas le même poids que les options que l'on prendra en matière d'urbanisme. Notre responsabilité (à tous, au-delà des architectes) vis-à-vis de générations futures est bien de susciter l'appétit d'architecture, d'éviter le gaspillage, de faire l'effort de convaincre plutôt que de flatter les aspirations les plus basiques. Je dis "basiques" par pudeur pour ne pas dire putassières... La facilité et la démagogie ne sont pas génératrices de progrès. La production de "produits" n'est pas du "développement durable" sauf en matière de cuniculiculture.

23**livres**

- Croquis bourbonnais, par Robert Génermont
- "Les Halles d'Auvergne" dans la revue Massif Central

24**clin-d'œil**

Clémence

25**savoir-faire****Création d'un abribus**

Dans le cadre d'un programme lancé par Clermont Communauté sur l'aménagement des entrées de ville, JP Louis Dubreuil, de l'agence Sycomore, a proposé un système d'abribus, à Royat. Huit ans plus tard et après un certain nombre de modifications, le projet est enfin sorti de terre. Explications.

26**observatoire**

- L'observatoire des concours dans la région Auvergne
- Carnet
- Je m'abonne



Jean-Paul Lanquette, Président

Assemblée générale de l'Ordre

Bilan et perspectives

Tenue le 25 février dernier dans la salle du Sémaphore, à Cébazat (Puy-de-Dôme), l'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est tenue en présence de trois conseillers nationaux : les Auvergnats Dominique Gendre et Jean-Pierre Espagne, bien sûr, mais aussi Michel Bodin, ancien vice-président national. Elle a été suivie, avant le "gala des galériens" donné en soirée, de la prestation de serment de 23 nouveaux jeunes architectes (voir encadré).

Le président Jean-Paul Lanquette restituait brièvement « une année pas simple », entre la manifestation parisienne au sujet des PPP (partenariats public-privé) et les « tiraillements » concernant la réforme de l'enseignement. Le choix de différer de quelques mois cette assemblée a permis d'en faire un bilan plus complet, le prochain en 2006 étant ainsi plus proche des élections : Jean-Paul Lanquette, « promis à disparaître » à cette échéance avec huit autres conseillers, lancait d'ores et déjà un appel aux bonnes volontés pour le renouvellement des instances ordinaires.

Suivait un point sur les évolutions du tableau : 26 nouveaux inscrits en 2004, qui portent les effectifs d'ensemble à 531 architectes inscrits (ils étaient 480 voilà une dizaine d'années) ; 7 nouvelles sociétés, soit un total de 78. Les radiations ont été au nombre de 21, et les 30 différends contentieux sont deux fois plus nombreux que les années précédentes ; par ailleurs, la chambre de discipline du 3 mars a examiné 17 dossiers. Les concours, quant à eux, sont un peu moins nombreux que les années précédentes (41 contre une cinquantaine), « peut-être surtout à cause d'une baisse globale de la commande », de l'avis présidentiel.

Concours et formation

Jean-Paul Lanquette faisait alors un tour d'horizon des questions soulevées dans ce domaine des concours, notamment à Moulins. « Suite à notre requête en référé qui a abouti à l'arrêté du 26 mai dernier imposant la suspension des travaux de l'atelier de dirigeables de Moulins, le maire a interjeté appel en Conseil d'État : nous espérons une jurisprudence solide sur le choix, qui ne nous semble pas justifié, de la procédure de conception-construction dans ce type d'opération. »

Après avoir lancé un second "appel au peuple" pour alimenter en thèmes les « 18-20 » de l'Ordre, bien appréciés en 2004, le président dressait le bilan des actions de communication : l'exposition Cent ans d'architecture a poursuivi sa longue carrière entamée en 1999 par deux haltes à Saint-Hilaire-la-Croix et Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), et une future expo sur "les architectes à l'export" est en gestation pour 2005-2006. Il soulignait encore la qualité de la présente revue, rappelant la nomination de son directeur, Roland Ondet, au grade de chevalier des Arts et Lettres, tout comme celle de Jean Pestre, architecte honoraire en Haute-Loire.

Sylvie Soulard, conseillère, évoquait ensuite la transmission faite au ministère des propositions liées à la réforme du permis de construire, et l'élaboration d'un guide sur les marchés d'études de PAB, disponible sur Internet pour "peaufinage" à plus long terme. Suivait un point des diverses activités de formation. Le projet de constitution d'un pôle de formation avec l'EACF passe sans doute par la création d'une association "ad hoc", afin de mettre au point une organisation viable. Quant au développement durable, Dominique Gendre donnait le point de vue du "national", où le choix a été fait de quitter l'association HQE et de progresser sur le sujet du développement durable : « Plutôt que de se faire cadrer par des normes, il faut valoriser la responsabilité des professionnels ».

Un architecte dans chaque commune...

Michel Bodin traitait ensuite divers points devant donner lieu à des publications ultérieures (la maison individuelle et les marchés de travaux, notamment), et se « lâchait » sur la réforme des études et de la profession, « complètement farfelue » pour diverses raisons dont l'institution d'un architecte « diplômé d'Etat, mais qui ne pourrait pas

La soirée a pris un tour solennel, entre le repas et le spectacle, au moment de la prestation de serment des 23 nouveaux architectes : Flavien Bonnicel, Sébastien Chevallier, Sébastien Faye, Eric Gendre, Delphine Giry, Stéphane le Driant, Christophe Prou, Frédéric Rochette, Frédéric Valleix, Cédric Chapus, Agnès Couderet, Alain Felgines, Olivier Gendre, Aude Granzotto, Nicolas Louinis, Jean-François Rieutord, Olivier Rusak, Franck Charreyron, Hervé Delouis, Stéphane Gay, Danielle Gil, Fabien Rigaud et Arev Samuelian-Dachian.

construire ! » Pour sa part, Jean-Pierre Espagne signalait la naissance d'une nouvelle carte professionnelle annuelle au format carte de crédit : « la petite innovation de l'année ». Dominique Gendre le relayait pour aborder les travaux de la commission Internet : mise en place d'un blog permettant de faire remonter les actualités régionales, possibilité ouverte de constituer des "mini-sites" de présentation des agences et des projets, amélioration à venir du Forum. Il détaillait également l'avancement de l'Observatoire de la profession : l'IFOP sonde actuellement une trentaine de professionnels.

Diverses questions venaient ensuite en conclusion, notamment sur le projet d'une action en justice à l'encontre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier, pour laquelle Jean-Paul Lanquette souhaite l'adhésion massive de l'ensemble des architectes du département. D'autre part, au sujet de la nécessité d'une meilleure information des élus en matière de marchés publics, il était suggéré qu'elle doit surtout se fonder sur la confrontation concrète des préoccupations des maîtres d'œuvre et des maîtres d'œuvre. Une réflexion que le président concluait sur le besoin de la présence « d'un architecte dans chaque commune, comme un médecin de famille », afin de mieux faire comprendre l'intérêt de la programmation, une compétence de l'architecte « pas facile à vendre... » A l'issue de ces débats suivis attentivement, la réunion s'est poursuivie autour d'une choucroute...



Les nouveaux architectes ayant prêté serment.

Gala des Galériens

Tous ceux qui rament au quotidien pour faire aboutir des projets dans les prix et les délais étaient conviés au dîner de gala à la suite de l'Assemblée Générale au Sémaphore, le 25 février. Les Ingénieurs de la CICF et de l'UNICTAL, les Économistes de l'UNTEC et les Architectes, soit

près de 220 participants, ont partagé une choucroute gargantuesque après un apéritif à la châtaigne (mais néanmoins pacifique) et les traditionnels mots d'accueil des Présidents Charbonnel (CICF), Laclautre (UNICTAL) et Lanquette. Le repas était suivi de la prestation de serment des ... nouveaux inscrits qui se sont présentés à tour de rôle avant de "lever la patte".

Le spectacle de Gérard Morel clôturait cette soirée. Hors des sentiers battus du show-biz, le comédien-chanteur a donné un récital de ses plus belles chansons d'amours coquines, grivoises, sensuelles ou gastronomiques. Des textes travaillés d'un jouissoir des mots, accompagné superbement à la guitare par Christophe Monteil.

Cette soirée avait reçu le soutien financier de plusieurs de nos annonceurs et des amis d'Auvergne Architectures que nous tenons ici à remercier (voir encadré). L'expérience sera renouvelée l'année prochaine et on fera encore mieux pour le deuxième Gala des Galériens.

Les partenaires de la soirée

KDI MabAcier, Fleury-Aujean SAS, Eurl GDAO, AGF Vie, Rector Lesage SA, Boulard Verdier, Apave Sud Europe, Etelin SA, Association Climsure 63, Assèchement du Centre.

Les concours toujours ! Le grand ménage

Les codes des marchés se renouvellent. C'est le grand ménage, on va enfin simplifier ! Mais finalement, ce qui est simple à dire est souvent plus compliqué à mettre en œuvre. Le point de vue de Jean-Pierre Espagne, ancien président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Alors finalement le rêve de « pur sang » passé au filtre de toutes les commissions ad hoc en est sorti, comme un vieux hareng saur. En fait il ressemblerait, selon certains qui l'ont paraît-il examiné avec attention, à un chameau, un vrai à deux bosses, une devant une derrière, mais d'un modèle européenisé, nourri aux choux à Bruxelles et abreuvé à la bière à Strasbourg.

Les procédures d'attribution des marchés « s'adaptent ». Ce qui fait que dorénavant, c'est juré, promis, tout ne sera plus vraiment, tout à fait comme avant. Si vous voyez bien ce que je veux dire, on ne pourra plus continuer à faire comme on avait l'habitude, sauf bien sûr pour tous les cas où il ne devrait pas être interdit de faire différemment ce que l'on faisait déjà, mais autrement, enfin dans la manière. Bref, le temps passe, mais les temps ne changent guère, sauf peut-être en pire pour les soutiers de l'architecture condamnés à courir à perpétuité. Pour bien courir, et être bien... entraîné, il ne faut pas manquer de compétition. Qu'à cela ne tienne ! Si les occasions sont rares, il suffit d'en créer. Certains maîtres d'ouvrage (pas si maîtres que ça de leur art) n'hésitent pas à réadapter plusieurs fois leurs procédures.

C'est ainsi, qu'il nous a été rapporté, qu'une communauté de communes, apparemment mal conseillée par un maître d'ouvrage délégué, en est à sa troisième consultation de maîtres d'œuvre pour la même construction et donc à son troisième choix du maître d'œuvre idéal. Que tous ceux qui n'ont pas encore répondu à cet appel de candidature ne désespèrent pas, il n'est pas exclu que d'autres tours de piste soient organisés ! En fait, aucun des architectes retenus ou non lors des deux premiers tours de piste n'a vraiment eu connaissance de leurs performances ni des réelles raisons de l'annulation par le maître d'ouvrage. Mais les connaît-il lui-même ? Il est très vraisemblable que seul le maître d'ouvrage délégué soit en possession de cette information dont la divulgation ne mettrait pas en valeur sa compétence.

Quoi qu'il en soit, c'est la profession d'architecte qui fait une nouvelle fois les frais de ces errements. Quoi de plus désespérant que d'ajouter le nombre de journées, réellement improductives, passées par les architectes à reclasser dans un ordre chaque fois différent, les mêmes paperasseries destinées à démontrer leur véritable talent professionnel, à ne pas employer de main d'œuvre clandestine et à régler leurs cotisations à l'Urssaf. Une nouvelle fois, réorganiser le dossier de présentation de leurs œuvres en A4 recto-verso, en deux affichettes A3 couleur, non cette fois-ci c'est en A3 noir et blanc paysage ! Mais où sont passées les diapos, on en avait pourtant fait tirer une dizaine de séries ! Oui mais au dernier concours il a fallu en fournir trois exemplaires, c'était les dernières qui restaient et personne ne retourne jamais les dossiers, peut-être ont-ils été parcourus d'une « fesse distraite » ? (ce qui n'est pourtant pas la façon la plus appropriée de consulter les diapositives sauf peut-être par ceux qui voudraient faire prendre des vessies pour des lanternes). En bref, chaque assistant à la maîtrise d'ouvrage satisfait ses fantasmes à sa manière mais trop souvent avec la manifestation d'une parfaite méconnaissance des mécanismes de la conception architecturale quand ce n'est pas avec l'expression d'un profond mépris pour les architectes comme la consultation dénoncée ici.

**Les architectes ont pour ambition d'apporter le meilleur d'eux-mêmes.
Il est d'autant plus regrettable de les épuiser inutilement par la multiplication de vaines consultations.**

Bien que visionnaire en de nombreux domaines, notre vieil ancêtre auvergnat, précurseur s'il en est, passé « à la poste hériter » avant même l'invention de cette administration, devait pourtant être loin de se douter que sa notoriété ferait que son nom fut associé au meilleur comme au pire.

Outre l'établissement phare de l'éducation nationale dans la capitale arverne, les progrès récents de la culture par-delà les volcans ont conduit à baptiser de son nom quelques autres succursales de cette grande entreprise de vulgarisation du savoir. C'est le cas d'un collège haut perché de l'autre capitale de l'Auvergne, celle de la haute, où la pression atmosphérique n'est jamais tout à fait la même que dans les basses plaines de Limagne. Dans cette atmosphère dépressurisée, chaque fois que l'on soulève le couvercle de la marmite pour compter les habitants, on ne peut que constater qu'il n'en reste désespérément moins que la fois précédente. Ce qui fait que les grands internats d'antan sont devenus désuets et que les grands espaces qu'ils occupaient sont désormais utilisables à des fins pédagogiques. Bref une légitime restructuration s'impose.

Le problème, a priori, est simple. Pourtant, le département du Cantal s'estimant confronté à une complexité de projets dépassant les capacités de ses propres services techniques et n'ayant pas souvent l'occasion d'apporter sa contribution à « l'expression des grands débats nationaux » décide de missionner pour cela un maître d'ouvrage délégué. Les habitués de la question auront

compris que, dans le cadre du respect du code des marchés publics, ce choix s'effectuera sans laisser la moindre place au hasard. Mais lorsque l'on y réfléchit un peu, est-ce bien raisonnable de confier l'organisation d'une procédure, dite adaptée, en vue du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, donc comprenant nécessairement un ou plusieurs bureaux d'études techniques, à une société elle-même propriété d'un bureau d'étude technique de la région susceptible de participer à titre de candidat ? Cela pourrait bien être regardé comme une prise illégale d'intérêts !

Cela étant, et partant du principe que l'illusion d'une certaine complexité présente un certain nombre d'avantages, un peu comme notre bon vieux casque de pompier : « ça sert à donner du mérite à ceux qui n'en ont pas du tout, non pas du tout, ça leur donne un air vainqueur, qui sied pas mal (est-ce bien sûr ?) à leur valeur, ... zim la boum etc... » le conducteur d'opération va s'attacher à compliquer ce qui était simple. Ce qui, vous en serez sûrement d'accord, demande beaucoup moins de talent que le contraire. Et puis, cela permet de justifier d'une certaine utilité d'une part, mais surtout d'émoluments qui ne seraient, autrement, pas évidents. Donc c'est décidé, on va utiliser la simplification du code des marchés et la procédure adaptée. Ça tombe bien, on va vraiment se l'adapter ! Pas besoin de concours, mais comment va-t-on choisir l'architecte ? Dilemme : comment déterminer l'architecte capable de faire un projet ? En fait, il nous faut une bonne équipe d'ingénierie de terrain.

Alors, on va commencer à trier, parmi toutes les candidatures déposées, cinq équipes avec lesquelles on va négocier. Déjà, il apparaît que l'on va retrouver des acteurs communs dans ces équipes retenues. C'est ainsi, entre autres, que trois des équipes possèdent le même bureau d'études techniques ce qui laisse pensif sur l'efficience de la diversité des offres. On peut, en tout cas, s'interroger légitimement sur les effets pervers pour la concurrence de ce manque manifeste de cloisonnement de l'information entre les équipes.

Sur quels critères va-t-on négocier ? Bien sûr, le montant d'une prestation qui reste à effectuer, ne peut pas vraiment permettre d'apprécier un rapport qualité prix car la qualité de la prestation ne pourra être évaluée qu'à l'issue du chantier, ce n'est donc pas un critère vraiment fiable.

Comme on ne veut pas payer pour organiser un vrai concours, on va demander aux architectes « d'entrer dans le programme de l'opération pour une première réflexion ».

On va leur demander, pour ce faire, « une note méthodologique précisant les modalités de réalisation de l'opération par phase et l'organisation que le candidat mettra en place pour respecter les objectifs de délais et de coût pour chacune de ces phases. Cette note définira en particulier l'étendue du diagnostic complémentaire proposé en sus des diagnostics déjà effectués, proposera, en le justifiant, un phasage de travaux permettant de réaliser le chantier, tout en maintenant l'activité scolaire dans des conditions de fonctionnalité de sécurité et de confort optimum ». En d'autres termes, pour les lecteurs non architectes qui ne comprendraient pas tout ce jargon : on va leur demander de s'impliquer dans la réflexion bien au-delà d'un avant-projet puisqu'il s'agit de fournir quasiment un calendrier d'organisation du chantier, mais comme on ne demande aucune pièce graphique, on considère que toute cette prestation ne mérite pas d'être rémunérée, ni même indemnisée. Outre que cela constitue un manque évident de respect pour le travail de l'architecte qui ne serait pas digne de mériter salaire, il s'agit d'un grave détournement des textes réglementaires qui prévoient qu'aucun début de prestation ne peut être engagé sans contrat.

Enfin, pour couronner le tout, un des cinq candidats, qui dans le respect des textes réglementaires a déposé une note méthodologique soulignant, en résumé, que le diagnostic architectural restait à réaliser, même si quelques éléments techniques étaient fournis au dossier programme ; qu'il n'était pas sérieux d'engager tout l'avenir d'un établissement scolaire dans une pseudo pré-étude bâclée en quinze jours et s'appuyant sans le moindre esprit critique sur une vague première hypothèse émise par le programmiste ; que les réponses demandées, concernant l'étalement des travaux dans le temps, dépendaient nécessairement du projet qui serait mis au point dans le cadre de la mission d'étude objet de la négociation ; que sa méthodologie consisterait à mener la réflexion avant de proposer un projet mais ne pouvait consister à remettre un planning de travaux avant d'engager la moindre démarche de projet ; s'est vu éliminer, sans autre forme de procès, par le conducteur d'opération, visiblement contrarié par cette mise en lumière des carences évidentes de sa méthodologie de consultation.

Dans le même temps, au mépris de la plus élémentaire des règles d'égalité de traitement des candidatures, il demandait aux autres équipes de préciser leurs offres pour poursuivre la négociation avec elles. À l'heure qu'il est, le résultat de cette parodie de méthodologie pseudo-scientifique, qui entend s'attribuer les parures de l'irréprochabilité par une utilisation fallacieuse et erronée de la terminologie propre aux missions de maîtrise d'œuvre, quitte à en détourner le véritable sens, n'est pas encore connu.

Il nous surprendrait cependant, que d'aussi grossières entorses à la réglementation du code des marchés publics et à la loi sur la maîtrise d'ouvrage public n'échappent à la vigilance particulièrement aiguisée, souvent démontrée sur des détails bien plus subtils, des services chargés du contrôle de légalité, et au préfet du département concerné. Mais tout ceci avec la réserve que nous imposse l'expérience qui veut que l'on ne prête qu'aux riches, alors que l'affaire se passe dans le département le plus pauvre de cette région. Pauvreté d'autant plus durement ressentie par les architectes de ce département.

Jean-Pierre Espagne, architecte

Concours de perles, dans les (con)cours de récré

A l'instar des gamins qui, à longueur de récréation, s'inventent pour pas un rond des parcours, des discours et même des amours, les architectes s'amusent parfois de concours au même tarif et aussi pleins d'imagination. La différence, c'est qu'on les invente pour eux, et que l'instituteur moyen possède mieux sa loi MOP (maintien de l'ordre pédagogique) que certains maîtres d'ouvrage. Cette métaphore tirée par les cheveux prend tout son sens devant telle "consultation primaire pour école primaire" ou telles autres dont les rédacteurs, sous prétexte de bonne gestion budgétaire, confondent opération et soustraction. Sans oublier la copie tout en sigles, et celle torchée tout à l'envers qui se retrouva fort embrouillée lorsque la consultation fut lancée... Allons, soyons bon prof : cette rubrique gardera toujours marge ouverte aux corrections proposées par ceux qu'elle aura mis au piquet.

● **Lideule des jeunes** : notre jeune confrère, Franck Oliviero, a été contacté par un responsable de travaux des supermarchés Lidl, la semaine dernière. Enthousiaste, le jeune voyait se pointer le marché du siècle à présent sa façon de travailler, ses réalisations et bien sûr a causé honoraires... Le monsieur de chez Lideule l'a vite rassuré sans attendre plus d'explication. Y paye 3,3 % (pourquoi 3 ?) d'honoraires pour une mission complète, point code-barre. À prendre ou à laisser... Il a laissé, on a beau être jeune et naïf, on est pas pour autant obligé d'être con. Le monsieur de chez Lideule, il s'est pas inquiété du tout. Son con, il le trouvera... et il avait l'air sûr de lui en plus... Donc merci au con de se faire connaître et allez faire vos courses chez Machindeules en réclamant au moins 75 % d'escompte à la caisse samedi prochain.

Archifax 2005/02

● **Communauté de communes de l'Emblavez** : extraits choisis de l'avis d'appel à candidature : "Le maître d'œuvre doit tenir compte à ses frais de l'ensemble des observations du coordinateur santé-sécurité que la personne publique lui aura notifié".

"Tout retard du maître d'œuvre dans l'exécution de ses obligations... entraînera sans mise en demeure préalable des pénalités de retard dont le montant par jour est fixé à 100 euros HT. Ces pénalités ne sont pas plafonnées."

Élément esquisse : cet élément de mission ne donnera lieu à aucun accompte."

"Les éléments APS, APD, PRO ne peuvent faire l'objet d'un règlement qu'après achèvement de l'ensemble de ces trois éléments et réception par le maître d'ouvrage."

Et tout à lavement... Mais le plus cocasse resta à venir avec la lecture du programme. Il s'agit d'un bâtiment de stand de tir national de 1 400 m² estimé à 450 000 euros HT, soit 321 euros HT du m² !!! Ça fait quand même 2 108 balles... Ça rigole pas. Tout est couvert et doit éventuellement servir de... salle des fêtes, être transformable. Les deux activités ne sont pas compatibles...

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra vérifier la faisabilité du projet, proposer des modifications, proposer des solutions techniques concourant à un projet de développement durable (un petit coup d'écologie à deux balles peut pas nuire), proposer des esquisses. Tout ça pour 2 000 balles du m². Remarquez, ils sont pas sûrs d'eux nos altiligériens puisqu'ils écrivent : "Vérification des comptabilités ou incompatibilités programme/enveloppe financière initiale (450 000 euros HT environ mais a priori sous estimée").

Sous estimée de moitié au moins...

Des conditions de mission déplorables, un budget néanmoins ridicule, un ton comminatoire et déplaisant

sant pour exiger, ordonner... Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres...

Post-scriptum : M. le Sénateur Goureyron nous informait, le 18 février, que la consultation pour le stand de tir - salle des fêtes, pas cher du tout était abandonnée sous sa forme actuelle et sera relancée.

Archifax 2005/04/05

● **Rions z un peu** : quelques consultations ou annonces amusantes glanées ça et là.

À **Issoire** : les services techniques de la Ville ont dessiné un aménagement du quartier de la Halle Postillon et visiblement ne s'en sortent pas. Ils ont dessiné un joli plan avec plein de trames en couleur et plein de matériaux hétéroclites juxtaposés au petit bonheur la chance. On dirait un patchwork fait par une pensionnaire alzheimer d'une maison de retraite. Pour passer le truc en 3D et avoir une idée du machin une fois réalisé, ils lancent une consultation pour "des études complémentaires" pour permettre de visualiser l'intégration dans le site des nouveaux tracés de voie". Il faut vérifier la faisabilité (sommairement) du projet, ça serait le moment, faire des esquisses et une maquette. On s'interroge : "n'aurait-il pas été plus judicieux de faire un concours avant toute réflexion plutôt que de laisser des fonctionnaires perdre du temps précieux pour la collectivité ?"

À **Cellule** : il faut agrandir l'école primaire. On a besoin d'une cantine et

d'un "bloc" de deux classes. On demande donc à quelques archis triés sur le volet d'adresser une proposition chiffrée accompagnée d'une pré-esquisse (appréciation au passage la notion pré-esquisse...). Consultation primaire pour une école primaire.

À **Brassac-les-Mines** : on veut aménager un bâtiment industriel pour y placer le siège de la communauté de communes, un hôtel d'entreprises, des espaces d'accueil et de loisirs... La communauté de communes lance donc, par affichage sur les panneaux d'annonces officielles, une consultation de concepteurs. Il faut faire parvenir un dossier comportant (entre autres) "un chiffrage estimatif pour la réalisation des travaux ainsi que le coût de la maîtrise d'œuvre". Ben voyons... C'est pas la PRM qui l'estime le coût de l'opération ? (Article 2 de la loi MOP). Faut rien dessiner mais juste chiffrer... L'incompétence fait rage...

HL Promotion de Saint-Raphaël a obtenu un PC pour 34 logements et 8 villas avec garage "sur" Montluçon (sous Montluçon c'est pas plus compliqué). HL cherche donc un cabinet d'architecte susceptible d'assurer la maîtrise d'œuvre complète qui comprend les missions de : OAD c'est wak ? Optimisation des agencements débiles... ? PRE ?? HDT ??? DAT ??? entre quelques autres éléments identifiables : APS, VISA, AOR... On peut y aller, on a vérifié, y'a pas de MST

Archifax 2005/05

Guide « Le cadrage préalable de l'étude d'impact sur l'environnement »

Le cadrage préalable définit les éléments qui seront pris en compte lors de la réalisation de l'étude d'impact d'un projet sur l'environnement : ses principales caractéristiques et ses variantes éventuelles, son contexte administratif et institutionnel, l'état du site et de son environnement, ses effets prévisibles. Libre de le préparer dans un but purement interne, le maître d'ouvrage peut aussi l'initier avec l'objectif de faire valider ses intentions par l'autorité chargée de l'instruction de la demande d'autorisation. Ce dialogue lui permettra de déterminer avec un maximum de précision les études qui devront être effectivement réalisées.



« Ce n'est pas une tâche supplémentaire venant alourdir le processus, précise Serge Lepeltier, ministre de l'Ecologie et du développement durable, dans la préface de ce guide (1). C'est, tout au contraire, l'opportunité d'un temps de réflexion conduisant à produire le cahier des charges de l'étude d'impact avec une fiabilité optimale ». Le document expose les enjeux du cadrage préalable et explique pas à pas comment procéder pour bien entrer dans cette démarche, source d'économie et de gain de temps, parce qu'elle conduit in fine à formaliser le cahier des charges de l'étude d'impact.

(1) Cet ouvrage est disponible auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

L'Ordre des architectes se retire de l'association HQE

Regrettant la dérive technocratique dans laquelle s'inscrit aujourd'hui l'action de l'Association HQE®, l'Ordre des architectes annonce son retrait de cette Association, dans un communiqué de presse daté du 10 mars.

Il souligne que toute implication dans une démarche de développement durable ne peut être réduite à une quelconque certification ou labellisation.

Souhaitant repositionner l'homme au centre de la réflexion, l'Ordre des architectes affirme ainsi sa position en faveur d'une approche culturelle, éthique et pédagogique, qui favorise des pratiques professionnelles respectueuses des principes du développement durable.

Il invite tous ceux qui partagent ses convictions à le rejoindre au sein de son forum <http://developpementdurable.architectes.org> pour bâtir une démarche innovante évitant les systèmes de normalisation réducteurs.



Un centre aquatique pour l'agglomération aurillacoise

La Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) va réaliser un nouveau centre aquatique. À l'issue d'un appel d'offres européen et d'une procédure de marché d'études de définition, c'est l'équipe des architectes de Groupe 3 Duvallet-Fahmy qui a été retenue.

Sur un site de 3 hectares dans la plaine de La Ponétie, vaste site dédié aux sports et aux loisirs à la charnière des communes d'Aurillac et d'Arpajon, le futur centre aquatique comprendra cinq bassins, pour une surface totale de 1 107 m² : trois à l'intérieur du bâtiment et deux à l'extérieur. Mais plusieurs d'entre eux sont "gigognes" : les bassins ludiques intérieur et extérieur, dotés de jeux variés (rivière rapide, bancs massants, cascades...), seront accolés à des pataugeoires séparées, l'intérieur étant égale-

ment flanqué de deux lignes d'eau de 25 mètres. Celles-ci complèteront le grand bassin sportif de 21x25 m, utilisable en longueur (8 lignes réglementaires) ou en largeur (10 lignes pour l'apprentissage). Isolé par une cloison vitrée sur toute la hauteur du bâtiment, il pourra, sur un tiers de sa surface, être ramené de sa profondeur de 2 m à 1,20 m grâce à un fonds mobile incliné. Le dernier bassin intérieur sera celui de l'espace balnéo-relaxation, qui inclura un solarium, des cabines hammam et sauna, des salles de massage et de repos. Enfin, le second bassin extérieur sera le plus visible : ce pentaglisse à quatre couloirs surplombera l'ensemble du site et le signalera de loin.

Les évolutions du projet

Le projet de la Ponétie se situe dans la mouvance actuelle de la nouvelle génération d'équipements nautiques venant

remplacer le parc construit voilà 30 ou 40 ans (voir *Auvergne Architectures* n° 34) : ils sont généralement intercommunaux, plus ludiques et si possible plus économiques, en particulier en eau et en énergie. Ici, la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur pourrait permettre un apport énergétique à l'aide de pompes à chaleur.

Par ailleurs, la CABA avait mandaté la SEM d'aménagement SEBA 15 pour pré-programmer l'opération et organiser au mieux les études de définition. Un groupe de pilotage réunissant élus et techniciens (dont un représentant d'une société exploitant un ouvrage similaire dans le Poitou) a travaillé longuement avec les différentes équipes présélectionnées. Le projet a ainsi connu des évolutions notables, dont le renoncement à la construction d'un toboggan : il a été jugé trop "gourmand" en personnel de surveillance et en futurs investissements,

indispensables pour en maintenir l'attractivité. Du coup, les équipements ludiques ont été étoffés, de même que le pôle balnéo-relaxation, qui pourra être géré indépendamment des autres bassins : il s'agit là de mieux répondre aux attentes des publics prétraités et retraités, dont l'importance est une spécificité de la démographie locale.

Terre cuite et béton

Le bâtiment de 3 988 m² sera orienté d'est en ouest, avec une exposition maximale des bassins vers l'ouest et le sud-ouest. Il s'ouvrira sur 16 000 m² d'espaces extérieurs, et en direction des équipements déjà existants sur la "plaine de jeux" de La Ponétie. Le collège proche pourra ultérieurement être relié par un cheminement piéton. Les maîtres d'œuvre ont conçu un volume surélévé (pour cause de proximité de la nappe phréatique) et largement vitré, mêlant terre cuite et béton, la charpente bois supportant une couverture bac acier. Les travaux devraient commencer au cours du second semestre 2005 pour s'achever en fin d'année 2006. Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 6,491 millions d'euros hors taxes.

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac

Architectes :

Groupe 3 Duvallet-Fahmy, associé à Beterem F. Rosaye

Nous

CRÉATEURS
DE PROJETS

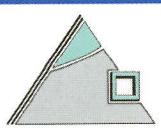


Vous

METTEURS EN SCÈNE
D'ESPACES DE VIE



Partenaires pour l'amélioration du cadre de vie



DU PUY-DE-DÔME
ET DU MASSIF CENTRAL

32 rue de Blanzat • 63 000 Clermont-Ferrand • 04 73 41 16 16
www.opac-puydedome.fr

nodal

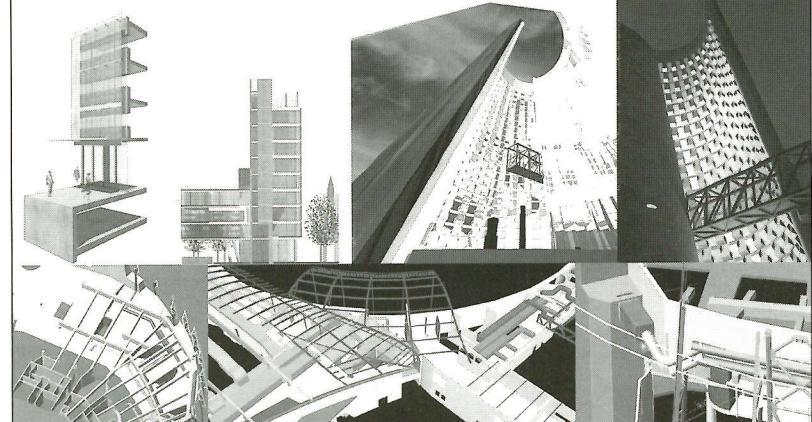
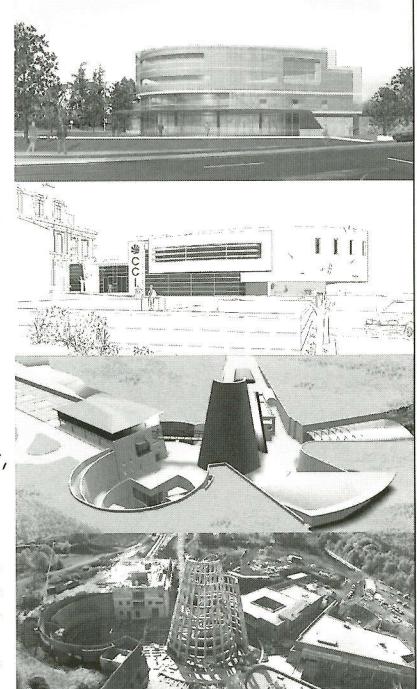
Bureau de dessin

Votre partenaire pour la réalisation de tous vos documents graphiques : de l'avant-projet à l'exécution :

- Prestation en 2D et 3D
- Mission de synthèse
- Dessin d'exécution.

Spécialiste en dessin par ordinateur, nous répondrons à vos souhaits : Contactez-nous !

86 rue Pierre Estienne
ZAC la Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tel. 04.73.27.61.88 Fax 04.73.28.08.50
e-mail: nodal@wanadoo.fr





Une passerelle sur le square d'Aurillac

La municipalité d'Aurillac (31 000 habitants) s'était engagée lors des dernières élections à réaménager le pourtour du square Arsène-Vernouze, qui constitue le véritable cœur de la ville à l'entrée du centre ancien. Après la présélection de trois projets par un jury, la population a été appelée à les départager par un vote ouvert à tous les habitants de 16 ans au moins, du 11 au 17 octobre. A 56,5 %, soit 1 215 suffrages, c'est le projet de la SCP Estival Architecture (Aurillac) qui a été choisi. Il répond bien sûr aux exigences du programme : réorganisation du stationnement (avec un parking souterrain d'environ 200 places au sud-ouest du site), accès facilité pour les transports publics et les piétons et donc limitation de la présence automobile. L'idée-force est de créer un mail piéton sur le côté est, à l'entrée de la rue Emile-Duclaux et du centre historique, et de le relier à la rue des Carmes, au sud, par une passerelle enjambant le square, ouverte en permanence. Avec un embellissement végétal, lumineux et aquatique, l'opération doit être réalisée en 18 mois à partir de septembre prochain pour un investissement prévisionnel de 7,5 millions d'euros (coût travaux hors taxes).

La disparition de Claude Chavarot

Décédé prématurément à l'âge de 61 ans, Claude Chavarot a consacré sa vie au métier de bâtisseur. Diplômé de l'école spéciale d'architecture du boulevard Raspail, à Paris, en 1969, après de brillantes études secondaires et supérieures (math sup et math spé) au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, il avait débuté dans l'agence parisienne de Pierre Vigneron. A Clermont, où il s'était installé, il avait repris, en 1980, le cabinet de Julien Arnaud, puis s'était associé avec André Bosser et Jean-Claude Marquet, en 1991.

Partisan de la mixité sociale, on lui doit plusieurs opérations à caractère social dans l'agglomération clermontoise, en particulier les logements de la ZAC Amadéo, de l'îlot Devedeux (avec ses confrères André Bosser et Jean-Claude Marquet) et ceux du Carré Jaude. Ses qualités professionnelles lui avaient permis aussi de remporter de nombreux concours, comme la Maison du tourisme, place de la Victoire, la construction puis l'extension de la bibliothèque de Romagnat et, avec ses deux confrères, le complexe de la gendarmerie à Croix-de-Neyrat, rue du Torpilleur Sirocco. Dernièrement, il s'était associé avec sa jeune consoeur Julie Bouniol, installée à Saint-Flour, pour réaliser l'unité de gendarmerie de cette localité du Cantal. L'Opac du Puy-de-Dôme et du Massif Central a gardé la mémoire de ce confrère, en posant une plaque dans la résidence Chomontel à Romagnat, en présence de nombreux architectes.

Auvergne Architectures salue la mémoire de ce confrère.

Visite de Renaud Donnedieu de Vabres La carte culturelle et universitaire

Profitant de sa visite au festival du Court métrage de Clermont, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, a visité l'ancien hôpital Sabourin (1), qui doit accueillir la future école d'architecture, et le chantier de l'école des Beaux-Arts. Deux symboles du renouveau culturel et universitaire de la capitale de l'Auvergne. Visiblement impressionné par l'architecture du bâtiment, influencée par l'« école moderniste fonctionnaliste » du début des années trente, il a découvert en termes chaleureux l'hôpital Sabourin, voué à la démolition, au départ des services hospitaliers. Son auteur, Albéric Aubert, était parvenu à d'étonnantes prouesses techniques pour l'époque, comme les verrières d'angle, l'insonorisation ou la gestion des volumes. Les éléments de décor sont particulièrement soignés à l'image des bas-reliefs dus au sculpteur Gournier ou de la grille monumentale signée Bernardin.



Sauvé *in extremis* de la destruction par son classement en 2000, grâce notamment à l'intervention du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes et Auvergne Architectures, acquis par l'Etat deux ans plus tard, pour installer l'école d'architecture, ce patrimoine devrait être réhabilité à la fin de 2008. Le concours d'architecture sera lancé dans les prochaines semaines et les travaux sont prévus à partir de 2006, et « il serait dommage qu'un bâtiment sauvé par les architectes auvergnats devienne un projet pour vedette parisienne », peut-on lire dans un numéro récent d'Archifax. Une enveloppe de vingt millions d'euros sera nécessaire pour conduire le projet jusqu'à son terme. Trois collectivités – Clermont Communauté, le Département du Puy-de-Dôme et la Région Auvergne – participent chacune à hauteur de 1,5 million d'euros.

Autre symbole de la redynamisation d'une ville qui affiche sa volonté de parier résolument sur l'avenir en jouant la carte culturelle et universitaire, la future école des Beaux-Arts, rue Kessler, qui doit ouvrir à la prochaine rentrée. Sous la conduite de Christine Franck, d'Architecture-Studio, maître d'œuvre, et d'Eve Jacob, du cabinet d'architectes Bourbonnais-Jacob, partenaire du projet, le ministre a découvert un autre équipement phare, dévolu lui aussi à l'enseignement supérieur.

(1) Se reporter au numéro spécial d'Auvergne Architectures n°20, mars 1999.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) Jeu de pistes

Architecture industrielle saisissante située à l'extrémité de l'usine Michelin de Cataroux, les Pistes ont nourri la réflexion des étudiants en « graphisme et espace public » de l'école d'Architecture. Les fruits de leur travail (formes et volumes accompagnés de textes) ont été exposés au Centre régional du livre en Auvergne, du 17 février au 4 mars. L'exposition trouve par ailleurs une dimension supplémentaire, depuis qu'Édouard Michelin a annoncé que



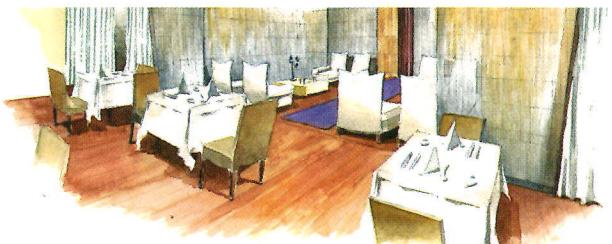


La façade du futur établissement respecte l'architecture de la place de Jaude.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Le réveil de Jaude

Il ne manquait plus à la place de Jaude, en pleine cure de jouvence, que la reconstruction de l'ex-restaurant Le Rabelais, victime voilà déjà sept ans d'un incendie. Ce sera chose faite, en principe, à la fin de cette année.



Il aura fallu six ans pour qu'une solution soit enfin trouvée pour le bar-restaurant Le Rabelais, qui avait été en grande partie détruit. Le futur établissement devrait rouvrir ses portes fin 2005, en même temps que l'inauguration de la place de Jaude, réservée alors uniquement aux piétons et aux utilisateurs du futur tramway. Entre temps, le Crédit Agricole avait racheté l'immeuble en 2000 puis celui d'à côté trois ans plus tard, pour installer des bureaux et permettre à une nouvelle enseigne d'exploiter le bar-restaurant.

« Le projet architectural est la synthèse d'un ensemble de contraintes techniques, d'urbanisme et d'ar-

chitecture, souligne Alain Combes, l'un des architectes. La principale difficulté tient au fait que le futur immeuble est à cheval sur deux parcelles, et donc avec des fondations différentes. Et l'architecte des Bâtiments de France a tenu à ce que les séquences horizontales et verticales de la place de Jaude soient respectées. Autrement dit, conserver l'une des façades en pierre de Volvic, garder la lecture de deux façades distinctes pour préserver le découpage actuel de l'ensemble des immeubles sur le côté ouest de la place, et éviter toute rupture architecturale ».

L'ensemble offrira donc la particularité d'avoir deux façades distinctes. Celle de l'ex-Rabelais sera traité avec un enduit clair, l'encaissement des portes étant en pierre de Volvic, et la façade de l'immeuble voisin, entièrement en Volvic. L'articulation entre les deux sera réalisée avec un ascenseur extérieur, doté de parois vitrées, unique signe de modernité pour un ensemble que les Bâtiments de France considèrent appartenir au patrimoine de la ville. « Au niveau du rez-de-chaussée, c'est-à-dire à l'échelle des piétons, les façades des deux immeubles seront unifiées grâce à un traitement iden-

tique, de même que le dernier niveau par la création d'un étage attique », note Alain Combes.

La future grande brasserie, dont l'aménagement intérieur est confié à Alain Petitrenaud de l'agence DHA Design, occupera donc trois niveaux, le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage des deux immeubles, soit au total 700 mètres carrés. Les trois autres étages étant réservés aux bureaux du Crédit Agricole. Dans son projet, Alain Petitrenaud a proposé « une architecture intérieure dépouillée, soignée et fonctionnelle ». Il a beaucoup insisté sur « les ambiances, les matériaux simples – la pierre et le bois –, les aménagements fonctionnels, les espaces modulables et une théâtralisation très particulière dans le traitement du bar et des escaliers de communication entre le rez-de-chaussée et l'étage. Le traitement de la lumière, ajoute-t-il, de jour ou de nuit, participera aussi à la qualité du projet et à la fonctionnalité de l'espace ».

Maitre d'ouvrage :

Crédit Agricole

Architectes :

Agence Bresson, Combes, Ondet, pour l'immeuble / DHA Design pour le restaurant

Ouverture : 2005

Patrick Coulombel, Président des architectes de l'urgence

“Les architectes doivent gérer l'urgence du bâtiment dans les catastrophes naturelles”

Créée voilà seulement quatre ans, l'association « Architectes de l'urgence » compte aujourd'hui 700 membres (1).

Elle a envoyé deux missions destinées à préparer la reconstruction de bâtiments à Sumatra et au Sri Lanka.

Patrick Coulombel, architecte exerçant en Picardie, n'est pas un inconnu pour ses confrères auvergnats. A l'invitation de Jean-Paul Lanquette, président de l'Ordre régional des architectes, en novembre dernier, il avait expliqué les raisons qui l'avaient poussé à créer cette nouvelle association, avec le soutien de plusieurs professionnels et du Conseil de l'ordre des architectes de Picardie, à la suite des dramatiques inondations de la vallée de la Somme.

« Le nombre croissant des catastrophes naturelles dans le monde et de plus en plus violentes, en Europe centrale, Algérie, Asie, et aussi en France, les accidents liés aux risques industriels et technologiques, ont mis en évidence la nécessaire présence des architectes sur le terrain, et dès les premières heures. En tant que professionnel de la construction, nous devons intervenir et témoigner. L'intervention de l'architecte, ajoute-t-il, est celle

d'un généraliste, qui formule, en utilisant ses compétences ordinaires, des lectures de site, des analyses structurelles du bâti, des diagnostics de mise en sécurité » (2).

Depuis cinq ans, les Architectes de l'urgence participent à la reconstruction de zones dévastées aux côtés des architectes locaux. Ils sont intervenus lors des inondations en Algérie (2001), en France (2001, 2002, 2003), en Europe centrale (2002), au Bangladesh (Août 2004), après les séismes en Afghanistan (2002), Turquie (2003), Iran (2003) et dernièrement au Maroc (2004), en Indonésie et au Sri Lanka (2004). « Comme les médecins le font pour le secours médical, les architectes doivent aujourd'hui gérer l'urgence du bâtiment dans les catastrophes humanitaires, estime Patrick Coulombel. Nous sommes persuadés que l'action coordonnée de tous les architectes au niveau international permettrait d'apporter une assistance significative et efficace dans ces pays si lourdement affectés et de montrer notre compétence et notre professionnalisme » (3).

(1) Architectes de l'urgence, www.archi-urgent.com - info@archi-urgent.com - Tél. 03 22 92 88 07

Fax. 03 22 72 39 44.

(2) Ces informations ont été données avant la catastrophe en Asie du Sud.

(3) Jean-Paul Delmas-Bastide, architecte dans le Cantal, participe régulièrement aux réunions de l'association.



A la Maison de la forêt et du bois d'Auvergne

Expo : L'architecture bois... comme une évidence

Jusqu'au 31 juillet, la Maison de la forêt et du bois d'Auvergne présente dans son centre de ressources une exposition intitulée "L'architecture bois... comme une évidence", co-organisée avec l'Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand (EACF) et le Conservatoire régional de l'habitat et des paysages. L'exposition comprend des projets d'élèves des 2e et 4e années de l'EACF, des abris destinés à un "chemin vert" sur la commune de Beaumont, et des projets d'habitation. L'objectif est de mettre en évidence les évolutions des usages et de l'architecture bois, dans une perspective de développement durable et d'aménagement des espaces urbains et ruraux.

Maison de la forêt et du bois, site de Marmilhat (63370 Lempdes) ; l'exposition est ouverte du lundi au vendredi (contact : tél. 04 73 98 70 99).

Redonner vie au campus des Cézeaux

Une somme de 11,5 millions d'euros est inscrite au plan Etat-Région pour permettre au campus des Cézeaux de devenir un véritable lieu de vie, courant 2007.

Implanté sur le territoire d'Aubière mais ouvert sur Clermont, le campus des Cézeaux, créé voilà un demi-siècle, est mal adapté aux réalités d'aujourd'hui. Ses 73 hectares accueillent 9.000 étudiants et 1.000 chercheurs. Ce qui soulève des questions de stationnement, le plus souvent anarchique. D'autant qu'on y trouve aussi un millier de chambres d'étudiants et qu'il accueille, depuis quelques mois,

le stadium Jean Pellez, alors que d'autres lieux, comme la place Vasarély, restent désertés.

Plusieurs études ont déjà été menées, sans qu'aucune suite n'y soit donnée. Il aura fallu que le tracé du tramway passe par le campus et qu'une somme de 11,5 millions d'euros soit inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000/2006 pour que ce projet sorte enfin des cartons et qu'un concours international puisse être lancé en 2003. La lisibilité, la continuité et l'ouverture des espaces en constituent les éléments essentiels, avec, en filigrane, la cohérence de cet ensemble urbain. Seront ainsi créés des chemins pour les piétons et les cyclistes afin de relier les différents lieux avec les arrêts du tramway.

Le campus des Cézeaux sera réorganisé en îlots. La place Vasarély – d'une dimension

équivalente à celle de Jaude – sera végétalisée et une fontaine y sera édifiée. De grandes terrasses, en surplomb d'Aubière, accueilleront un parcours sportif et le mail des magnolias, proche de la Maison de la vie étudiante, est appelé, à terme, à devenir le centre de gravité du quartier. Dans un second temps, le projet prévoit la construction de logements locatifs ou en accession à la propriété. Courant 2007, le campus des Cézeaux devrait avoir retrouvé une nouvelle jeunesse.

Architectes :

Reichen et Robert

Paysagistes :

CAP Paysage et Déat

Bureau d'études :

Ingerop

"Habiter d'autres lieux" : une expo très appréciée

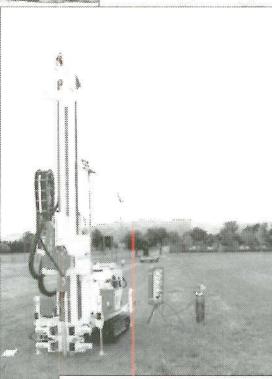
Réalisée par l'Union régionale des CAUE d'Auvergne sur le thème de la transformation de locaux tertiaires en logements, l'exposition "Habiter d'autres lieux" rencontre un franc succès auprès des communautés de communes : elle est présentée du 28 mars au 20 avril dans la communauté de communes du Lembron, du 9 avril au 1er mai dans celle de Saint-Gervais d'Auvergne, du 9 au 25 mai dans celle de Plauzat, du 6 au 26 juin dans celle de Puys et Couzes et, du 3 septembre au 9 octobre, une semaine dans chacune des cinq communes de la communauté de Mur-ès-Allier. Elle reste disponible pour les collectivités qui souhaitent la présenter sur leur territoire. Le prêt est gratuit, seul le transport des 19 panneaux en couleurs est à la charge des collectivités intéressées. Un catalogue peut être adressé pour information préalable.

Contact : CAUE du Puy-de-Dôme, tél. 04 73 42 21 20

SOL
SOLUTION
Etudes Géotechniques



▲ PANDA



Forage ▾

- ▶ Investigations Géologiques
- ▶ Tests Mécaniques
- ▶ Bilan Géotechnique
- ▶ Diagnostic

SOL SOLUTION

ZAC des Portes de Riom
B.P. 178
63204 RIOM

Tél. : 04 73 64 74 84 - Fax : 04 73 64 74 80

E-mail : contact@sol-solution.com

Site internet : sol-solution.com

Géodendoscopie ▾

FLEURY

enseignes signalétique

Conception

Fabrication

Pose et Entretien

23 Rue P. BOULANGER
63039 CLERMONT-FD CEDEX 2

TEL: 04 73 42 72 12 FAX: 04 73 92 41 97

enseignes@fleury-aujean.fr

<http://www.fleury-aujean.fr>



U

usqu'à ces dernières années, d'immenses complexes de santé sortaient encore de terre, comme l'hôpital Georges Pompidou, à Paris. Mais, aujourd'hui, l'ère du gigantisme n'a plus la cote. Tout le monde – patients, familles, personnel médical – préfère les unités spécialisées, plus petites, à l'échelle humaine. Une dimension que l'on avait trop vite oubliée au cours de ces dernières décennies, par soucis d'efficacité et surtout de rentabilité. Il en est de même pour les traditionnelles maisons de retraite, souvent inadaptées à la demande actuelle. Les futurs pensionnaires

attendent la dernière extrémité et arrivent donc de plus en plus âgés dans des établissements, qui doivent se préparer à recevoir des personnes dépendantes, réclamant des soins. Des centres spécialisés sont également créés pour recevoir certains malades atteints de la sclérose en plaque ou désorientés. Ce dossier, préparé par Denis Couderc et Michel Josselin, analyse cette formidable mutation, en Auvergne, à laquelle prennent part les architectes, et s'étalera sur trois numéros d'Auvergne Architectures.

Premier volet : les hôpitaux.

Établissements de santé : la grande mutation



Le nouvel hôpital d'Estaing à Clermont-Ferrand

Attentifs à l'apport de lumière naturelle dans la plus grande partie des locaux, les architectes ont prévu une méthode de construction simple et rationnelle.



L'agence d'architectes Groupe 6, de Grenoble, va réaliser le nouvel hôpital clermontois dans le quartier d'Estaing : un équipement important en termes de santé et d'architecture, mais aussi d'impact urbain dans ce secteur de "l'entre-deux-villes" jusqu'à occupé par la société Michelin.

Un équipement majeur et un enjeu urbain

Le nouvel établissement qui accueillera en 2008 les services de l'actuel Hôtel-Dieu (1) clermontois s'inscrira dans un tissu urbain particulier : entre les deux centres anciens de Clermont et Montferrand, le secteur situé au sud de l'avenue de la République, qui les relie, restait jusqu'à présent vierge de tout projet d'envergure, contrairement à l'alignement nord de l'avenue. Le bâtiment de 70 000 m² sur trois niveaux seulement représente donc un enjeu urbain important, et doit s'inscrire à la fois dans le maillage orthogonal de "l'entre-deux-villes" et la trame du centre de Montferrand. Il sera implanté en limite sud et ouest de la parcelle, cette solution ayant été adoptée pour contourner les problèmes de pollution ancienne de certaines parties du sous-sol.

La recherche de lumière naturelle

L'accès principal se trouvera à l'angle actuel de la rue Auger : cet espace urbain en arrondi, traité en parvis minéral, sera large, dégagé et marqué, selon les architectes, par le seul effet architectural complexe : un porche à l'échelle de la place et à hauteur du bâtiment, soit une quinzaine de mètres, avec une toiture métallique en courbe portée par quatre piliers "voile". La place d'accueil couverte, avec un éclairage zénithal, s'ouvre sur une rue intérieure, lumineuse et végétalisée, qui permet une orientation aisée entre les trois principaux sec-

teurs : adultes au sud, dans une série de volumes disposés en peigne aux intervalles arborés ; mère-enfant à l'ouest avec son jardin des enfants (accessible par la ludothèque ou la garderie, mais visible de tout le secteur) ; et au nord, tout le plateau médico-technique.

La rue intérieure conduit, à son extrémité, jusqu'au parc urbain prévu sur la partie est de la parcelle. L'organisation "horizontale" est donc clairement définie, les différents niveaux se répartissant classiquement les fonctions : en sous-sol la logistique, au rez-de-chaussée les services d'accès facile (consultations, etc...), les étages abritant l'hébergement et le médico-technique.

Attentifs à l'apport de lumière naturelle dans la plus grande partie des locaux, les concepteurs ont prôné une méthode de construction simple et rationnelle : une structure à large portée, des façades démontables dans le secteur médico-technique, avec des plateaux larges et une hauteur de plafond à 4,50 m. L'extension et le redécoupage futurs des espaces en seront facilités, au fur et à mesure des évolutions permanentes de la recherche et des techniques médicales. Evalué, en coût travaux hors options et hors taxes en valeur 2003, à 108 millions d'euros – une estimation initiale, forcément appelée à évoluer avec le projet –, le chantier de l'hôpital Estaing devrait démarrer en début d'année 2006.

Maître d'ouvrage :
Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand
Architectes :
Groupe 6 Architectes : Michel Raffin, Yves Pervier (directeurs de projet), Antoine Buisseret, chef de projet
BET tous corps d'état :
Jacobs France

Un porche à l'échelle de la place et à hauteur du bâtiment, soit une quinzaine de mètres, avec une toiture métallique en courbe portée par quatre piliers "voile".

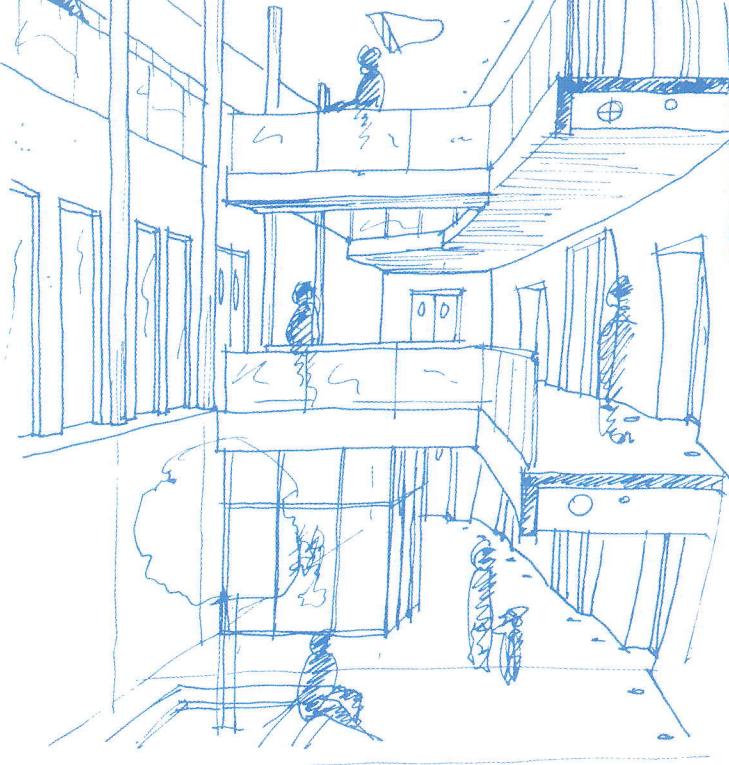
(1) Soit 530 lits de médecine interne, hématologie, dermatologie, odontologie, chirurgie maxillo-faciale, réanimation adulte et tout le pôle mère-enfant dont la pédiatrie.

Vichy (Allier)

Le défi architectural d'un tel projet consiste à proposer une identité propre au pôle femme-enfant (1), tout en assurant son intégration dans un environnement particulièrement dense et foisonnant.

Réponse à l'automne 2006.





Le pôle femme-enfant à mi parcours

Installé au cœur de l'agglomération, sur la pente d'une colline, le pôle femme-enfant vient compléter les installations actuelles de l'hôpital de Vichy, à l'articulation entre les parties anciennes et modernes. Symétrique à un autre bâtiment, qui reçoit les activités de restauration, il assure ainsi une bonne harmonie avec l'ensemble. « Le projet a été conçu de manière à minimiser le caractère technique et médical de l'environnement, tout en offrant aux acteurs de santé un lieu de travail efficace et adapté », peut-on lire dans le dossier. D'une surface totale de 12.000 mètres carrés, sur quatre niveaux y compris le sous-sol, l'établissement rapproche les différents services, améliorant ainsi leur fonctionnement, en particulier, le service d'accouplement et le bloc opératoire.

« Le projet est particulièrement fonctionnel et séduisant », écrit notre confrère de *La Montagne*. Il doit offrir un nouveau confort aux

Un enduit rouge brique, des habillages en cuivre vert patiné et des bardages en bois ont été choisis par les architectes.

familles et aux enfants grâce à l'aménagement d'une nouvelle génération de chambres et de couloirs, pour permettre aux parents de voir les prématurés sans avoir besoin de s'équiper. Des chambres à un lit seront mises en place pour tout le secteur de gynécologie-obstétrique et l'architecture du nouveau service de pédiatrie permettra d'accueillir simultanément les enfants hospitalisés et l'un des parents dans toutes les chambres. Avec, à la clé, pour tout le personnel hospitalier, une amélioration significative des conditions de travail.

Un enduit rouge brique, des habillages en cuivre vert patiné et des bardages en bois ont été choisis par les architectes, une équipe de Strasbourg, pour garantir, tant au niveau des façades que du toit, le cachet visuel du pôle femme-enfant. Outre ces matériaux, la conception alterne de grands ensembles et des traitements de détail. Une place importante est ainsi réservée à la lumière naturelle, grâce à un vaste hall central s'ouvrant sur tous les niveaux et à deux patios situés au cœur des unités d'hospitalisation. Ces dernières bénéficient, en plus, des façades les plus dégagées. Le choix des matériaux intérieurs, des teintes et des textures contribue à cette ambiance claire et fonctionnelle.

Maître d'ouvrage :

Centre hospitalier de Vichy

Architectes :

Thales Architecture

(Claude Bucher, Serge Gaussin, Roland Spiedt, Michel Splitz et Pirouz Yazdi)

Coût des travaux :

13 millions d'euros

L'organisation des bâtiments permet d'anticiper les futures évolutions techniques.

CHU Gabriel-Montpied de Clermont-Ferrand

Deux bâtiments structurants

Sur le site du CHU de Clermont-Ferrand, les architectes ont livré en 2004 deux bâtiments dont le plus important accueille les laboratoires de l'hôpital, le second hébergeant l'Etablissement français du sang (EFS).



(1) En application des décrets du 9 octobre 1998 et du 25 avril 2000, le Schéma régional d'organisation sanitaire d'Auvergne prévoit de doter chaque grand pôle géographique de santé de la région d'une maternité de niveau II. Pour bénéficier de ce classement, l'unité d'hospitalisation doit donc comprendre une maternité classique (niveau I), complétée par un service de néonatalogie (niveau II), le niveau III concernant essentiellement les Centres hospitaliers universitaires, qui sont dotés d'une réanimation néonatale, ce qui est le cas au CHU de Clermont-Ferrand.

En définissant un mail piéton qui le longe, le projet a permis de requalifier l'accès depuis les parkings voisins jusqu'au principal bâtiment d'hospitalisation du CHU Gabriel-Montpied, grâce au déplacement des voiries, d'un rond-point et d'un bassin de rétention existants.

Les laboratoires sont en fait installés dans une tour "tertiaire" (bureaux, salles de réunion...) et un bâtiment adjacent de plateaux, tous deux en R+6, l'entrée s'effectuant dans l'angle formé par les deux volumes. Sur la base d'une trame de 6,20 m, les six niveaux de plateaux (1300 m² chacun) sont structurés à l'identique, selon le principe de la "marche en avant" : entrée par les circulations périphériques et évacuation par la circulation centrale, qui regroupe toutes les gaines techniques, jusque vers le niveau - 1. Les bureaux des médecins sont situés dans les pignons. Cette organisation permet d'anticiper les futures évolutions techniques. Seul le niveau 0 est accessible au public pour la moitié de sa surface, l'autre hébergeant le nouveau service de

médecine légale. L'horizontalité du volume est soulignée par les débords de dalles et les brise-soleil métalliques blancs, la tour étant traitée avec des stores extérieurs. Plus bas (R+2 et sous-sol), le bâtiment de l'EFS est édifié sur un terrain en pente, ce qui permet d'accueillir le public par l'arrière au niveau 1, le niveau 0 étant voué au traitement du sang et le niveau supérieur à l'administration et à des laboratoires, notamment de recherche. Les circulations entre les deux bâtiments horizontaux s'effectuent par les sous-sols, l'espace qui les sépare étant occupé par un patio de galets et bambous. Le rythme vertical du volume, trame à 3 m, s'appuie sur des poteaux béton blancs où s'intercalent des brise-soleil en aile d'avion.

Maître d'ouvrage :

Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand

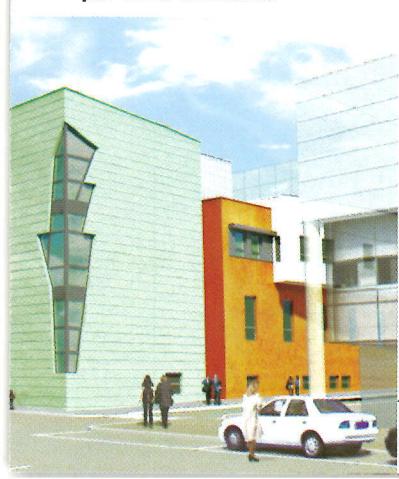
Architectes :

Sextant architecture,

CRR Architectes associés

Coût des travaux :

21 millions d'euros hors taxes.



“L'architecte joue un rôle fondamental dans la conception des hopitaux”

dossier

Auvergne Architectures : Les discussions qui ont animé la France au cours de l'automne dernier ont permis au moins de poser les bonnes questions. Comment répondre au véritable défi que représente la santé dans notre société ?

Michel Chassang : Vous avez raison, la santé figure parmi les préoccupations les plus importantes des français. Pour quelles raisons ? Parce que nous vivons de plus en plus vieux, grâce au progrès médical, qui s'explique par la qualité de la recherche et des médicaments, et par la déficience du système de soins. Une tendance qui devrait se poursuivre si les systèmes de prévention et l'intérêt que l'on porte à l'écologie étaient mieux pris en compte, comme c'est déjà le cas dans les pays du Nord de l'Europe.

Le cadre de vie, dont je vous parle, concerne des domaines extrêmement importants pour notre santé, car le bien être moral dépend en grande partie du cadre de vie. En d'autres termes, de la pollution de l'air, de la qualité des produits qui composent notre alimentation, mais aussi de l'environnement urbain, dans lequel l'architecte doit intervenir, pour améliorer le confort des habitants. En jouant sur ces différents paramètres, avec efficacité, nous devrions vivre encore plus longtemps, sans que la vieillesse ne devienne pour autant un naufrage, à condition bien sûr de vaincre certaines maladies invalidantes.

Auvergne Architectures : En attendant, la demande augmente fortement pour accueillir les personnes âgées. Mais croyez-vous que les centres soient toujours adaptés à l'attente des résidents ?

Michel Chassang : L'Etat et les collectivités territoriales le savent bien : les listes d'attente s'allongent, parce qu'on devient plus âgé, que les progrès de la médecine ont permis de découvrir de nouvelles maladies et que la demande devient plus forte en matière de soins. Et à chaque fois, nous connaissons le drame vécu par ces patients, pris en charge par des centres spécialisés : la séparation avec leur famille. Peut-on vraiment y remédier ?

Des hopitaux à l'échelle humaine

En partie et à condition d'imaginer de nouveaux systèmes d'accueil. Par soucis d'efficacité et surtout de rentabilité, nous avons privilégié, au cours des dernières décennies, le gigantisme des hôpitaux, un phénomène, j'en suis persuadé, qui contribue à déstabiliser les malades, qui se trouvent déjà en état d'infériorité. Leur demander de s'adapter à ce nouvel univers n'est pas raisonnable. Se faire soigner dans un environnement hostile représente un handicap. En fait, tout le monde réclame aujourd'hui des centres moins démesurés et plus spécialisés. Cette tendance devrait s'affirmer dans l'avenir.

Remarquez que la notion de pavillon, conception ancienne de l'hôpital, revient progressivement. Il symbolise mieux les conditions habituelles de vie des patients.

Auvergne Architectures : Cela ne suffit pas, il faut aussi multiplier

Entretien avec
Michel Chassang,
médecin généraliste
à Aurillac et président
de la Confédération
des syndicats médicaux
français.

Pour Michel Chassang,
le plan Santé
du Gouvernement,
approuvé récemment,
doit s'accompagner
d'une réforme
de l'accueil
des malades.
Aujourd'hui,
le gigantisme
des hôpitaux semble
rejeté par les patients
et le personnel médical.
Dans ces conditions,
quels types
d'équipements
faut-il prévoir
dans l'avenir ?
Réponse...

les équipements spécialisés, qui répondent aux pathologies particulières des malades...

Michel Chassang : Autrefois, nous regroupions les personnes âgées dans ce qu'on appelait alors des maisons de retraite, voire, en milieu rural, dans des hôpitaux. Mais tout cela a évolué rapidement. Nous devons mettre en place maintenant de véritables « substituts de domicile » pour les personnes dépendantes, certaines sont atteintes de sclérose en plaque, d'autres de la maladie d'Alzheimer, ce qui exige, à chaque fois, des soins particuliers et des lieux adaptés. Sans parler des personnes du quatrième âge, qui n'acceptent de quitter leur domicile qu'en dernière extrémité. Tout cela devrait se traduire, dans les prochaines années, par un programme important de nouvelles constructions.

La réponse des architectes

Auvergne Architectures : Ce dossier confirme votre analyse. Mais au fond, qu'attendez-vous des architectes ?

Michel Chassang : Beaucoup. Pas uniquement au niveau des volumes mais encore de l'organisation des services. Il faut accorder un soin particulier aux chambres dans lesquelles vont vivre les patients, certains vont y rester jusqu'à la fin de leur vie. Le cadre inté-

rieur joue énormément dans le moral des malades. Ce que l'on vit dans sa chambre est important. C'est là qu'il faut porter ses efforts. D'autant plus que la France manque cruellement de chambres individuelles. Des chambres pouvant recevoir des lits médicalisés, qui, par exemple, n'entraînent pas dans certaines d'entre elles, à l'hôpital Pompidou, à Paris ! Mais évitons de tomber dans « l'hôtellerie » de luxe, comme on le voit aux Etats Unis. Nous devons simplement offrir un cadre confortable, qui ne désoriente pas trop les patients, par rapport à ce qu'ils vivaient. Qu'il soit ergonomique plus que luxueux !

Auvergne Architectures : Faut-il maintenir les hôpitaux en centre-ville ou les rapprocher de la nature, en périphérie ?

Michel Chassang : Avec les difficultés de transport que rencontrent ensuite les familles pour rendre des visites. C'est le cas, par exemple, pour l'hôpital de Rangueil à Toulouse. Il me semble préférable de récupérer un espace réservé à la nature, sans pour autant couper l'hôpital de la ville.

Auvergne Architectures : L'activité thermale, très répandue en Auvergne, a-t-elle encore une carte à jouer ?

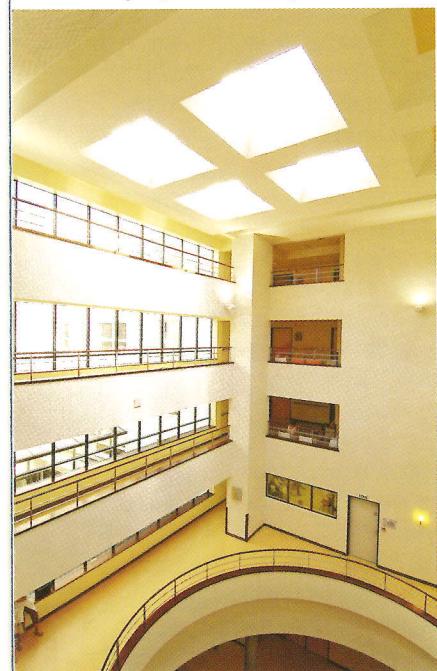
Michel Chassang : Certainement. Le thermalisme améliore la qualité de notre vie et donne de bons résultats pour les maladies fonctionnelles. Je le rangerai dans la panoplie des médecines douces, dont on est certain qu'elles font du bien sans faire du mal (1).

(1) Le thème sera traité dans le prochain numéro.

Commencé il y a une quinzaine d'années, sous l'impulsion de deux radiologues clermontois, le Pôle Santé République regroupe aujourd'hui les services de trois cliniques sur une surface de près de 30.000 mètres carrés, avec presque 300 lits.

Cet ensemble, dessiné par les architectes Douat, Harland et Associés, est considéré comme le précurseur des grands pôles de santé privés.

Le principe d'un atrium, autour duquel circulent les patients et le personnel, s'est imposé rapidement, tant pour le centre de diagnostic que pour la clinique.



Premier volet d'une vaste opération d'urbanisme organisée autour de l'avenue de la République, qui relie Clermont à Montferrand, le Pôle Santé République a joué la carte architecturale, avec des façades monumentales, caractérisées par une succession d'auvents largement débordants et de piles de poteaux, constituant une véritable galerie le long de l'avenue de la République.

Dans ce projet, les architectes ont voulu casser l'image de l'hôpital traditionnel et créer un ensemble esthétique et fonctionnel, afin d'offrir aux patients une plus grande efficacité et un meilleur bien-être, grâce à la qualité des espaces lumineux, facilement repérables. Le principe d'un atrium, autour duquel

Le reflet de la technologie médicale

circulent les patients et le personnel, s'est imposé rapidement, tant pour le centre de diagnostic que pour la clinique, apportant ainsi des lieux de repère et de convivialité, baignés par la lumière zénithale et latérale. Cette luminosité intérieure renforce le principe de transparence et d'hygiène, qui démythifie l'acte de santé.

initié en 1989, devient l'un des premiers centres européens privés de diagnostic, avec une architecture axée « sur l'efficacité et la volonté d'une ambiance intérieure et le confort apporté aux patients ».

Maître d'ouvrage :

Pôle Santé République

Architectes :

Douat, Harland et Associés

Coût des travaux :

30 millions d'euros



Centre hospitalier Henri-Mondor, à Aurillac

Trois niveaux pour l'hélico

Après une première opération pour réhabiliter et agrandir

le pôle urgences-réanimation de l'hôpital d'Aurillac, conclue en 2003,

les architectes de l'agence Sextant vont réaliser une nouvelle extension

en hauteur sur le même site, notamment pour créer une hélistation :

un chantier au phasage extrêmement serré.



Les dimensions de la plate-forme - un Carré de 28 mètres de côté - les feront déborder du bâtiment et nécessitent un double renforcement : appuis supplémentaires sur les structures existantes et rajout de fondations.

huit mois d'un chantier qui gagne encore en complexité avec les contraintes spécifiques à la mise en œuvre de la plateforme d'atterrissement, laquelle sera facilement reliée aux blocs opératoires et aux urgences par un tunnel créé en sous-sol lors de l'opération précédente. En effet, ses dimensions – un Carré de 28 mètres de côté – la feront déborder du bâtiment et nécessitent donc un double renforcement : appuis supplémentaires sur les structures existantes et rajout de fondations. À la fin de cette seconde extension dont l'impact architectural est un des enjeux majeurs, l'ensemble comprendra près de 2 500 m² supplémentaires. Le coût des travaux hors taxes est estimé à 3,8 millions d'euros, y compris l'hélistation.

Maître d'ouvrage :

Centre hospitalier Henri-Mondor

Architectes :

Sextant Architecture

L'opération qui va démarrer au mois d'avril au sein du service des urgences et du département d'anesthésie-réanimation du centre hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac vise à ajouter trois niveaux à un bâtiment actuellement en R+1 (5 100 m² SHON), dont le niveau supérieur actuel va être totalement remanié. Deux étages supplémentaires accueilleront des laboratoires, surmontés d'une terrasse technique puis d'une plateforme d'atterrissement pour hélicoptère.

Au rez-de-chaussée, les lits du service de chirurgie existant vont être transférés dans d'autres unités pendant les travaux, mais cette situation ne peut bien sûr se prolonger très longtemps. La "phase 0" de l'opération va donc être consacrée à une préparation minutieuse afin que la phase 1, celle du transfert de ces lits et de la démolition partielle du premier étage, soit strictement limitée dans le temps. Suivront dix-

**Éviter toute vue large,
tout espace vaste,
tout vis-à-vis ou face-à-face
dans les circulations
et même tout reflet.**

**Ce pourrait être
une devinette du genre
“le comble de l’architecte ?”**

**Sur bien des points,
la demande
du Centre thérapeutique
et de recherche de Nonette
(CTR) pour la construction
de ses nouveaux locaux,
incluant un Institut
de recherche pédagogique
et un Foyer occupationnel,
va exactement à l’inverse
de ce pour quoi
l’architecte est
habituellement sollicité :
éviter toute vue large,
tout espace vaste,
tout vis-à-vis
entre deux portes
ou face-à-face
dans les circulations,
et même tout reflet...**

**Les quarante-quatre futurs
habitants de ces lieux
sont psychotiques
et autistes, atteints
de graves troubles
de la personnalité.**



Centre thérapeutique et de recherche de Nonette

L'autiste et l'architecte

In'y a pas de solution architecturale à l'autisme », explique Jean-Pierre Rouillon, directeur de l'établissement actuellement installé dans le château de Nonette, « mais il existe une façon de tenir compte par l'espace des difficultés que posent ces personnes. » Tel était l'enjeu du programme élaboré par l'équipe du CTRN, qui privilégie une approche psychanalytique et psychothérapeutique des troubles de ses résidents, et l'OPAC du Puy-de-Dôme ; le concours a été remporté par les architectes Pascal Estier et Joëlle Lechuga, qui euphémisent en soulignant « l'importance de travailler finement sur un tel projet, avec un maître d'ouvrage capable de porter son projet au quotidien ».

Pour les personnes psychotiques, l'autre est a priori une menace, ne serait-ce que par son regard. Elles « ne possèdent pas la structuration d'un espace en trois dimensions », précise Jean-Pierre Rouillon, (et ne font) « pas forcément la distinction entre le monde, l'espace extérieur et (leur) corps. » Il faut donc éviter de susciter l'impression du vide ainsi que l'inverse, celle du « trop rempli », afin que chacune puisse trouver sa propre limite dans ces espaces qui doivent, de plus, être très bien insonorisés. Il convient également de tenir compte de la grande violence qu'elles peuvent manifester dans des moments de

crise, laquelle se traduit par une capacité de dégradation peu commune : le « tout béton » s'impose, le triple remplace le placoplâtre, tout équipement saillant d'un mur est à éviter – tout comme une architecture « asilaire » renvoyant les résidents à un passé psychiatrique souvent très lourd. Enfin, il semble important de séparer les lieux de vie diurnes et nocturnes, afin



Le centre, composé de différents modules, est posé de plain-pied et soigneusement inséré dans le site assez pentu, en limite du bourg.

de créer un repère temporel pour ces personnes qui vont sans doute passer presque toute leur vie dans ces lieux à partir de l'âge adulte.

Inventer des limites

Le parti architectural est de découper et redécouper les volumes. Le nouveau centre est posé de plain-pied et soigneusement inséré dans le site assez pentu (6 à 12 %), en limite du bourg ; il est organisé en différents modules (2 400 m² au total). L'accueil, les services administratifs, techniques, médicaux et la cuisine occupent la partie haute du terrain, bénéficiant du panorama et d'une architecture « normale ». Ils surplombent légèrement les quatre bâtiments dédiés aux résidents : ici, le parti est de découper et aménager encore les volumes, dans une sorte d'architecture de « l'infiniment petit »... Deux bâtiments sont des unités de vie pour enfants et jeunes, reliées par une entrée et une chambre de veille communes ; les deux autres, pareillement reliés, accueillent deux groupes d'adultes.

Même si les adultes disposent de salles d'eau dans leurs chambres, les personnes ne sont en général pas autonomes dans leur toilette qui, comme les repas, est une tâche très prenante pour les éducateurs. Dans chaque unité de vie, la « zone nuit » s'organise ainsi autour d'une salle de

bains centrale, volume arrondi divisé en sous-espaces (douche, bains, lavabo, linge...), autour duquel les chambres sont desservies par des couloirs aux lignes courbes et assez larges pour éviter les face-à-face et pouvoir servir de lieu d'attente. Les chambres sont de teintes variées, laissées au libre choix des architectes : ceux-ci « tentent le coup » malgré le scepticisme de l'encadrement quant à l'effet possible sur leurs résidents. Elles sont conçues de telle sorte que le regard d'une personne qui entre ne peut pas croiser celui de l'occupant dans son lit.

La « zone jour » comprend deux petites salles à manger divisées par des claustras, et des salons d'activité eux aussi de petite taille, dotés de demi-cloisons en béton permettant à chacun le repli dans un coin isolé : ainsi est garantie une surveillance d'ensemble permanente et discrète tout en gérant des groupes de trois ou quatre personnes au maximum.

Une attention particulière a été portée à l'aménagement extérieur, offrant des vues délimitées par des plans successifs de végétaux et de bois. Un fossé, planté d'une haie et de massifs, crée une séparation douce mais étanche entre les unités jeunes et adultes. Les ouvertures proposent un accès vers l'extérieur, visuel ou physique, mais toujours délimité par des haies formant des horizons sécurisants. Un jeu d'espaces piétons et de mini-jardins doit relier les bâtiments, définissant des promenades intimes et sinueuses tout en garantissant aussi les circulations fonctionnelles (linge, plateaux-repas...), l'ensemble du site étant strictement étanche. Les couvertures des bâtiments sont en tuiles, et traitées en terrasses pour les débordements périphériques. Le coût prévisionnel des travaux (VRD, bâtiments et aménagements extérieurs) est estimé à 2,8 millions d'euros hors taxes.

Maître d'ouvrage :

Association de gestion du Centre thérapeutique et de recherche de Nonette

Mandataire :
OPAC du Puy-de-Dôme et du Massif central

Architectes :
SCP Estier-Lechuga

Paysagiste :
Evelyne Marquette

Bureau d'Etudes Techniques

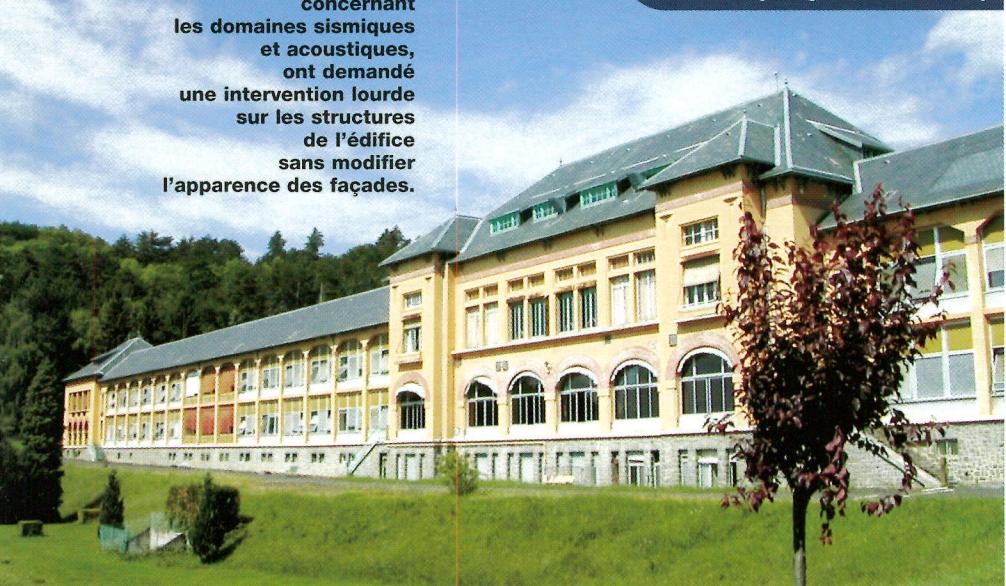
- Génie climatique
- Électricité – Courants forts - courants faibles
- S.S.I.
- Structures
- Economie de la construction
- O.P.C.
- S.P.S.

IGETEC

Siège social : Village d'Entreprises - 14, avenue du Garric - 15000 AURILLAC
Agence : I, rue des Manzats - Z.I. - 63800 COURNON D'AUVERGNE
Tél. 04 71 63 88 30 - Fax 04 71 63 88 39 - E-mail : igetec@net15.fr

Les règles actuelles de construction, concernant les domaines sismiques et acoustiques, ont demandé une intervention lourde sur les structures de l'édifice sans modifier l'apparence des façades.

Enval (Puy-de-Dôme)



Le centre Hospitalier s'adapte aux nouvelles normes

Inadapté aux nouvelles conditions hospitalières, le Centre Étienne Clémentel, créé en 1933, à Enval, près de Riom, pour servir de sanatorium, revoit entièrement son système d'hébergement, pour s'adapter aux nouvelles normes.

Il en est des centres hospitaliers comme des entreprises, ils doivent choisir de nouvelles orientations en fonction de la demande. Celui d'Enval n'échappe pas à la règle. Inauguré au milieu des années trente pour soigner les patients atteints de tuberculose, il se reconvertit dans les années soixante, après l'éradication de la maladie, en proposant un service de convalescence puis de rééducation fonctionnelle, « *sans rien changer à l'architecture de l'établissement, conçu au départ, comme un sanatorium, avec ses techniques, ses principes de construction et ses matériaux* », constate l'un des architectes, Michel Sallès. Différentes orientations avaient été annoncées, comme ouvrir l'établissement

sement aux personnes âgées dépendantes et adapter les systèmes de soins aux nouvelles normes, de même que les conditions d'hébergement (1).

Aujourd'hui, les travaux concernent un quart de la superficie totale, soient 5.250 mètres carrés. Dans leur réponse, les architectes ont surtout cherché à valoriser le style de l'établissement et le site, tout en redessinant le système actuel d'hébergement, en vue de supprimer les chambres à plusieurs lits, pour les remplacer dans 65 % des cas par des chambres individuelles, dont le nombre a augmenté de 50 %, adapter tous les locaux pour les handicapés et organiser chaque unité pour une prise en charge adaptée et évo-

lutive. « *En même temps, les règles actuelles de construction, concernant les domaines sismiques et acoustiques, ont demandé une intervention lourde sur les structures de l'édifice, sans modifier l'apparence des façades et tout en maintenant l'activité hospitalière* », ajoute l'architecte.

(1) L'arrêté du 26 avril 1999 fixe le Cahier des charges relatif aux institutions sociales et médico-sociales.

Architectes :

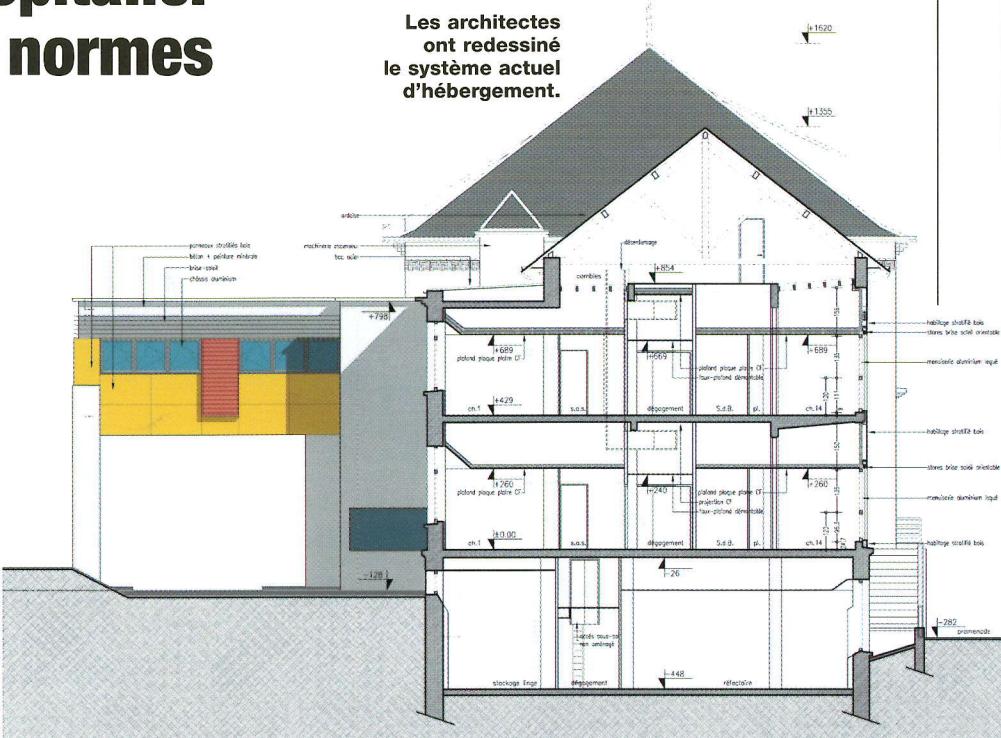
Michel Sallès (Atelier CASA) /
Patrick Léaud (Îlot architecture)

Maître d'ouvrage :

C.H.E.C. Enval
BET :

Ingécoba
Coût des travaux :
3 millions d'euros HT

Les architectes ont redessiné le système actuel d'hébergement.



Clinique de la Châtaigneraie, à Beaumont (Puy-de-Dôme)

Le bâtiment d'hébergement, par sa forme circulaire, se distingue assez nettement de l'architecture hospitalière classique.



Une maternité panoramique

panoramique

La clinique chirurgicale de la Châtaigneraie, à Beaumont (Puy-de-Dôme), a fait l'objet d'une extension livrée en mai 2004. Le maître d'ouvrage avait lancé un concours de conception, gagné par l'agence d'architectes Biass-Maronnier-Maurice. L'opération consistait à créer 7 000 m² SHON pour accueillir le pôle maternité : 66 lits plus 6 en néonatalité, bloc obstétrical avec un service de soins intensifs, remaniement du bloc opératoire existant porté à 10 salles, laboratoires, plateau technique.

laboratoires, plateau technique... Le projet architectural a joué sur le dénivelé important du site, en s'insérant au mieux dans le paysage très boisé et en créant une nouvelle entrée

basse à la clinique. Le bâtiment d'hébergement, par sa forme circulaire, se distingue assez nettement de l'architecture hospitalière classique. Il offre un panorama remarquable aux personnes hospitalisées, sans obstruer la vue depuis les bâtiments préexistants. Au revêtement de bois bâkelisé proposé pour peaufiner l'intégration visuelle dans le site, le maître d'ouvrage a préféré ultérieurement un matériau de pierre reconstituée. La mission d'exécution a été attribuée à un maître d'œuvre indépendant.

Maître d'ouvrage :
Clinique de la Châtaigneraie

Architectes :

Architectes :
Mark Allen Biass, Jean-Marie Maronnier et Frédéric Maurice

BET :
Euclid

Les résultats de l'enquête

" La santé mentale en population générale : image et réalité "

rendus publics en octobre 2004 par le CCOMS (centre collaborateur

de l'organisation mondiale

de la santé), laissent apparaître

que pour 90 % des gens,

un criminel est un fou et que

pour 80 % d'entre eux, un violeur

est un malade mental.

Quand aux dépressifs, troisième catégorie de population identifiée dans le champ de la santé

mentale, ils ont aux yeux

de la population, et nous

nous en réjouissons,

de fortes chances de guérison.

l'hostilité des populations voisines qui justifient leur opposition par des arguments techniques, réglementaires ou esthétiques. Il leur semble difficile d'afficher ostensiblement leur hostilité à une population en difficulté, dangereuse ou dérangeante à leurs yeux. L'architecture est alors un prétexte et l'architecte se retrouve entre un maître d'œuvre qui a besoin de la structure et des élus qui, à un moment ou à un autre, sont saisis. L'attitude de ces derniers varie selon l'écoute qu'ils accordent à leurs administrés et l'intérêt qu'ils portent à des opérations de cette nature.

On constate alors que, de même qu'elle a été utilisée comme prétexte pour rejeter ces opérations, l'architecture peut être un médiateur efficace pour les faire aboutir quand elle présente un intérêt collectif (rénovation des façades d'un immeuble vétuste qui va améliorer l'image du quartier, création d'un espace extérieur accessible à tous). Dans le meilleur des cas, la structure peut proposer des activités ou des services ouverts à la population, créant ainsi de véritables passerelles entre deux mondes qui n'ont pas encore appris à se connaître.

Même si l'architecture prend des chemins détournés pour exister, les architectes ne doivent pas s'en offusquer, car c'est sans doute dans ces situations qu'elle est la plus pertinente et la plus efficace. D'autant que, une fois le principe de la réalisation de l'opération

lieu. Le rapport à la ville ne s'en trouve pas amélioré et la distance entre le lieu de soin et la cité, c'est-à-dire l'usager, perdure.

Ces établissements pourraient être classés en trois catégories :

- ceux que leur organisation et leur état permettent un simple entretien
- ceux qui nécessitent une restructuration (son ampleur pouvant définir plusieurs sous-catégories)
- ceux qu'il faut fermer.

Ce classement dépend d'un certain nombre de paramètres au rang desquels on compte, et sans que cette liste soit exhaustive, le projet médical, l'état du patrimoine immobilier, l'implantation par rapport à l'agglomération, les capacités financières de l'établissement, le désir d'entreprendre de la direction et du collège des médecins ainsi que leur capacité d'écoute mutuelle.

La fermeture de lits d'hospitalisation a été effective parce qu'elle a correspondu à un objectif partagé par l'administration et le corps médical, tout au moins sa partie la plus progressiste ; la première pour des raisons économiques, et la seconde pour développer des alternatives efficaces à l'hospitalisation et porter le soin psychiatrique au plus près des populations en difficulté. Ces louables objectifs n'ont pas toujours été atteints en partie parce que les structures alternatives n'ont pas été mises en place alors qu'un nombre important de lits a bel et bien été fermé.

Il y intérêt à élargir le plus possible le champ de la réflexion sur la modernisation des lieux de prise en charge. L'étude de leur histoire, de leurs pratiques sociales, de leurs liens avec la cité est à intégrer le plus tôt possible dans le processus d'élaboration des projets. D'où l'importance d'une programmation qui prend en compte ces caractéristiques très en amont. La dimension spatiale et la dimension médicale peuvent être concordantes, non pour produire le plus vite possible un objet architectural, mais pour envisager à chaque étape de la réflexion le cadre dans lequel elle peut prendre corps. L'élaboration des fonctionnalités est facilitée par une illustration spatiale directe, même si elle s'effectue dans un cadre théorique qu'il conviendra d'adapter à la situation réelle quand le projet entrera dans sa phase concrète. De même, la question de la localisation du projet est à envisager en même temps que la mise en place des objectifs médicaux, afin d'éviter de voir de louables intentions devenir obsolètes, faute d'une implantation appropriée.

Des passerelles entre la ville et l'hôpital sont à créer en termes d'usage clés. La cité peut entrer à l'hôpital. Les espaces qui séparent les bâtiments peuvent servir de lieux d'accueil pour des activités ou manifestations qui sont autant d'occasions de mélanger des populations. Dans certains cas, le travail sur le statut des espaces non bâties peut à

Architecture et

PARADOXE

L'analyse de ces résultats pourrait laisser penser que, répondre aux aspirations sécuritaires de la société, il faut construire des prisons pour enfermer des gens dangereux et prolonger ou reprendre ainsi une approche déjà éprouvée.

En même temps, un certain nombre de psychiatres, osons dire une majorité, préconisent d'ouvrir les hôpitaux psychiatriques, de supprimer, ou tout au moins diminuer substantiellement les lits d'hospitalisation et d'aller au plus près des populations en difficulté, jusqu'au cœur même de la cité.

Même si des événements récents tendent à remettre ces indications en questions, n'y aurait-il pas là un paradoxe ?

REJET DE LA POPULATION

D'un côté, une société qui a peur des malades mentaux assimilés à des fous, qui craint pour sa sécurité et celle de ses enfants, et d'un autre, des médecins qui prônent non seulement la liberté pour ces "dangereux criminels", mais aussi la mixité et le mélange des populations en implantant des structures d'accueil en ville, dans des immeubles ou sur des terrains vacants. Lorsque ces projets se mettent en place, il est fréquent de constater

acquis, elle peut s'exprimer avec les moyens qui sont habituellement les siens.

QUEL AVENIR POUR LES HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES ?

Alors casser les murs, oui mais avec une vision prospective des conséquences. Si la fermeture des centres hospitaliers spécialisés est la condition sine qua non de la mise en place de lieux de prise en charge alternatifs, il faut, en parallèle de la mise en place d'une structure communautaire, envisager l'évolution du patrimoine psychiatrique à moyen et long terme.

Tous les établissements actuellement en fonctionnement ne présentent pas les mêmes potentialités d'évolution. Mais ils ont en commun le caractère obsolète de leurs structures d'hébergement en termes de typologie et de confort. Des opérations de restructuration dont ils ont bénéficié parfois ; qu'ils ont subis dans certains cas, ne les ont pas projeté dans la perspective d'un rapprochement entre l'usager et le soin. Tout simplement parce que, si pertinentes et si soucieuses du confort des utilisateurs que soient ces interventions, elles n'agissent pas sur la localisation ni sur le poids de l'histoire du

Le nombre insuffisant de psychiatres, les modifications apportées à la formation du personnel et les effectifs en sous nombre ont conduit la psychiatrie à la crise qu'elle connaît aujourd'hui, qui ne date pas d'hier, mais qui est révélée au grand public à la suite de tragiques événements.

L'architecture ne porte pas de responsabilités directes dans cette situation. Des bâtiments ont été construits et même si leur qualité est parfois discutable, si la pertinence de la réponse qu'ils ont apportée est sujette à questionnement, les choix stratégiques du développement de la santé mentale ne leur incombaient pas. Ce que l'on peut par contre déplorer, c'est l'absence de vision à long terme de ce développement immobilier. Combien d'établissements ont engagé des opérations de construction ou de restructuration sans plan directeur, prolongeant ainsi un processus d'évolution désordonné et incohérent ?

La "révolution psychiatrique" oblige à voir grand, à confronter les points de vue, à introduire des empêcheurs de tourner en rond comme les architectes, seuls à pouvoir poser des questions à la fois précises et générales sur le cadre de vie qui influence tout ce que le monde peut donner à vivre et à penser.

lui seul générera une amélioration notable de la prise en charge, sans que les bâtiments soient modifiés, même si l'amélioration des conditions de confort reste une priorité.

NE PAS DIABOLISER L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

Les hôpitaux psychiatriques actuellement en fonctionnement ne sont pas un obstacle à l'évolution de la prise en charge en santé mentale. Leur classement définitif et irrévocable en tant que point d'ancrage d'une situation archaïque devenue obsolète ne sert pas une stratégie de remise en cause et de développement. L'analyse de leur statut, le diagnostic technique de leurs structures, l'étude de leur rapport à la ville doivent déterminer le meilleur scénario d'évolution entre la conservation, la restructuration, la démolition ou l'abandon. À partir de là, plutôt que de les considérer comme un mur infranchissable au pied duquel le cheval de la modernisation psychiatrique va piétiner éternellement, mieux vaut les considérer, selon les options retenues, comme des laboratoires d'expérimentation spatiale, des sources de revenus fonciers ou des tremplins vers un avenir plus serein.

La prise en compte de la transformation des infrastructures en même temps que celle des prises en charge est la garantie de pouvoir donner un cadre physique cohérent à l'évolution désirée. L'attitude extrémiste qui consiste à les fermer pour être acculé au changement, risque d'empêcher la mise en œuvre d'une révolution qui, si ambitieuse qu'elle soit, restera une œuvre intellectuelle et philosophique de piété intérêt pour les usagers.

Compte tenu de la valeur du foncier en ville, les implantations urbaines sont difficiles. Et même si, selon leurs emplacements, certaines de ces structures plus ou moins asilaires représentent des enjeux économiques importants, les déménagements globaux sont souvent impossibles du fait de l'incapacité économique à mettre en place préalablement les structures alternatives.

D'une certaine manière, il faut faire avec, tout en œuvrant à la réhabilitation de l'image de la psychiatrie qui passe par l'utilisation de nouveaux registres architecturaux.

Mais l'architecture ne se réduit pas à la juxtaposition de mètres carrés. Il y est aussi question des hommes et de l'usage qu'ils font de leur espace. Fermer ou transformer les asiles en abattant leurs murs, même si c'est un passage obligé, ne suffit pas à résoudre le problème de la cohérence entre la prise en charge et le lieu où elle s'effectue. Il faut accompagner cette démarche d'une

ordonne, quand le toit qui permet est citoyen.

La démolition d'un mur est toujours synonyme de liberté. La construction d'un mur est toujours synonyme d'exclusion.

La métaphore de la transformation du mur au toit symbolise le courant de transformation qui parcourt la Santé Mentale. Ce qui montre que l'architecture et les concepts qu'elle manipule servent dans d'autres domaines.

Encore faut-il qu'elle les applique à son propre champ d'investigation. Chaque projet, chaque bâtiment doit en rendre compte et se conformer à cette orientation.

MORPHOLOGIE DU PROJET D'ARCHITECTURE PSYCHIATRIQUE

Dans un bâtiment destiné à recevoir une activité psychiatrique, qu'elle soit d'accueil ou de soin, il n'y a pas de contrainte technique particulière. Les spécificités se situent au niveau de la qualité des espaces destinés à permettre la meilleure relation entre usagers et soignants, entre usagers et usagers et entre usagers et eux-mêmes. Les cohabitations doivent fonctionner pour que le corps et l'esprit se retrouvent.

Il y a donc une nouvelle gestion des mètres carrés à inventer. Si la program-

Il serait vain et néfaste d'imaginer des modèles d'architecture psychiatrique, que ce soit en fonction des pathologies ou selon d'autres critères, tant l'importance de la diversité, et l'inscription dans le contexte est importante.

Citons simplement une réflexion de Henry Maldiney qui constitue un postulat compatible avec ce genre de programme :

"Un espace universel déqualifie et banalise le corps, Un espace totalitaire le met au pas et l'aliène en l'assujettissant, Un espace d'accueil de la dimension du corps gratifie l'homme et lui permet d'être lui-même".

IMAGE- IMPLANTATION- CONTEXTE

L'image de la psychiatrie est véhiculée par les gens qui souffrent, par ceux qui les prennent en charge et par les lieux dans lesquels ils le font. Mais pour ceux qui ne connaissent pas l'une ou l'autre de ces populations, l'hôpital psychiatrique, c'est-à-dire bien souvent l'asile, est leur seule référence dans le domaine de la santé mentale, l'unique élément qui représente cette discipline médicale et qui la fait exister à leurs yeux. On ne peut pas rêver de plus piétre ambassadeur. Parce que

révèle ses intentions et explique parfois l'effet particulier qu'il produit et le message qu'il véhicule.

Un lieu existe donc au-delà de ses propres limites à travers la perception que l'on a de lui, depuis l'extérieur proche et lointain. Cette perception évolue pendant le rapprochement et chaque étape de transformation de la perception se nourrit de la précédente. L'idée que l'on a d'un bâtiment se construit donc au long de toutes les étapes d'approches. On imagine sans peine l'importance de la prise en compte de l'échelle de son champ perceptif dans l'implantation d'un bâtiment. Cette notion devrait être intégrée dès la programmation, au niveau du choix du terrain. Plus cette échelle est grande, plus l'histoire des rapports entre le spectateur et le bâtiment est nourrie d'elle-même et des perceptions périphériques. Plus elle est restreinte, c'est-à-dire que le bâtiment se dévoile brutalement, comme par surprise, plus le contact avec le spectateur, futur utilisateur ou non, sera violent. Son attitude sera inévitablement influencée par ce contact non préparé. Les vécus extérieurs et intérieurs des bâtiments par leurs utilisateurs doivent être cohérents. La transition, le passage de l'extérieur vers l'intérieur, donne au seuil toute son importance. Il peut donc être traité comme un espace à part entière et non comme une simple paroi, un peu comme dans les maisons tradi-

santé mentale

prise de conscience de la spécificité du soin psychiatrique et, par là même, de son cadre.

PASSER DES MURS AU TOIT

Les objectifs des psychiatres sont d'ouvrir (les structures existantes) et d'accueillir (au plus proche des lieux de vie).

Ouvrir est le corollaire de fermer. Dans cette notion, il est implicitement question de murs.

Accueillir, c'est d'une certaine manière protéger. Le toit protège.

On a ainsi deux typologies fondamentales de l'architecture qu'il est intéressant de mettre en perspective : le mur et le toit. La verticalité du mur sépare quand l'horizontalité de l'espace sous le toit rassemble (l'horizontalité est un des éléments fondateurs du rassemblement social).

Le mur contient et protège d'une agression extérieure, alors que le toit abrite et délimite un espace ouvert. Le mur est statique et il détermine des ordres et des hiérarchies. Le toit est dynamique et il permet à l'espace qu'il couvre d'être traversé, franchi, parcouru librement.

Le mur détermine et sépare deux espaces de part et d'autre alors que le toit définit et protège un espace unitaire.

Le mur est totalitaire en cela qu'il

mation doit à terme quantifier les besoins, ce ne doit pas être une finalité mais un moyen. Elle doit de plus, s'attacher à attribuer judicieusement les surfaces et à considérer les espaces non attribués à des fonctions, les espacements, ceux que l'on nomme habituellement couloirs ou circulations, comme des lieux essentiels à la pratique de la psychiatrie. La virginité d'usage qu'ils présentent fait qu'ils peuvent être nourris de pratiques originales et devenir les lieux de tous les possibles. Ce sont de formidables vecteurs d'appropriation de l'ensemble du bâtiment, des endroits où la prise de repères est personnelle et d'autant plus efficace qu'elle peut s'effectuer pour les usagers, indépendamment des soignants qui se transforment alors en observateurs et peuvent ainsi bénéficier d'une position en recul propice à l'analyse des comportements.

Le morcellement, la fragmentation, la dilatation sont des outils qui façonnent la spécificité psychiatrique. La richesse des cheminement qui en découle constitue une réponse architecturale à l'état de crise. Et l'approche urbaine de l'organisation des services qui les transforment en miniature du monde favorise les premiers pas vers le recouvrement de l'autonomie, de la dignité, et enfin de la liberté.

même si les pratiques ont évolué, c'est une image d'exclusion et d'enfermement que véhiculent ces murs derrière lesquels, finalement, on ne sait pas trop ce qui se passe.

Avant les problèmes de typologies, de modèles ou d'esthétique se pose la question fondamentale de l'existence de la psychiatrie à travers celles des lieux de sa pratique.

Faut-il la reconnaître ou non ? Les bâtiments doivent-ils exister de façon ostentatoire ou, au contraire, se fondre dans l'environnement, se banaliser, autrement dit disparaître ?

Il s'agit là d'une problématique extrêmement délicate, tant les interprétations d'un même phénomène peuvent être opposées. Exprimer la fonction par la façade la fait exister socialement, mais peut aussi servir de support à une stigmatisation accrue dont l'objet devient identifié.

L'architecture ne flotte pas dans un espace indéfini, elle est inscrite dans un environnement. L'objet architecturé fait partie de ce contexte et s'en différencie dans le même temps. Il s'ouvre sur le monde et s'en distingue. L'axe sur lequel il est installé l'orienté. La découverte plus ou moins fortuite de l'axe d'implantation d'un bâtiment

tionnelles japonaises où l'entrée est composée de sept seuils différents (engawa). C'est un élément déterminant dans la nature des rapports entre le bâtiment et ses habitants.

CONCLUSION

Souhaitons que la Santé Mentale accepte l'Architecture comme partenaire dans sa transformation pour une meilleure prise en charge de la souffrance psychique. Ouvrons pour que les psychiatres n'aient plus peur de construire et travaillent de concert avec des architectes à l'écoute et curieux.

Donner du sens aux projets, c'est créer de la liberté.

L'architecture ne fige pas les pratiques et les comportements dans un cadre immuable.

Elle donne des ailes aux hommes pour qu'ils se rapprochent de leurs rêves.

Bruno Laudat,
architecte consultant en santé mentale,
Clermont-Ferrand

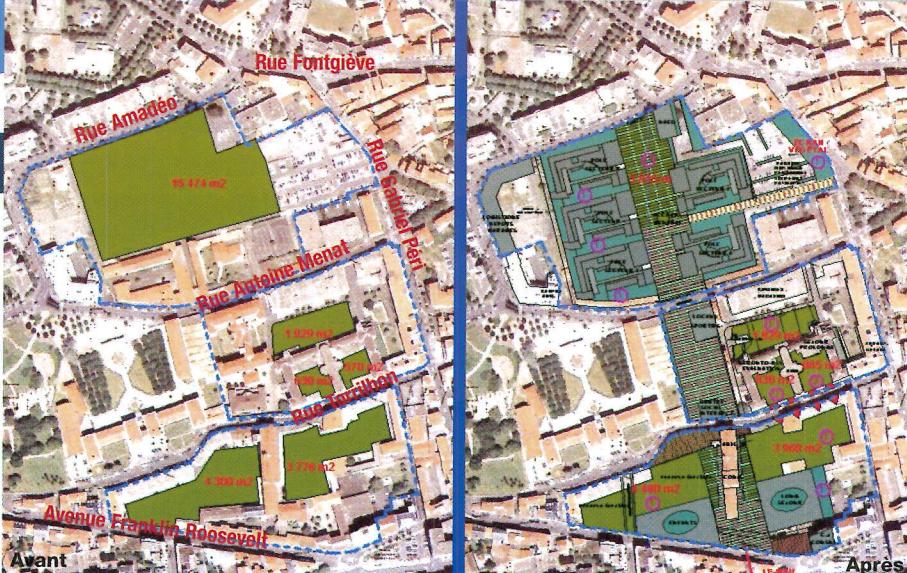
Centre hospitalier Sainte-Marie à Clermont

“Donner à voir” la psychiatrie dans la ville

**À Clermont-Ferrand,
le centre hospitalier
Sainte-Marie
doit connaître dans
les quinze ans à venir
une restructuration
majeure,
qui marquera
fortement
le centre ville.**

Dédié à la psychiatrie, l'hôpital Sainte-Marie constitue, avec près de 450 lits, un immense morceau du centre ville clermontois, à quelques centaines de mètres de la place de Jaude. Ses 11 hectares sont traversés par deux rues sous lesquels des passages souterrains sont les seuls axes de circulation, assez étroits. Les trois îlots ainsi délimités sont de densités très diverses – celui situé au nord est en grande partie un jardin –, et les 50 000 m² bâtis, globalement en bon état, sont néanmoins vétustes et peu adaptés. Après consultation restreinte de cinq équipes, l'architecte Bruno Laudat et Sextant Architecture mènent depuis 2000 une étude d'analyse globale sur le devenir du site.

La proposition finalement retenue est de répartir la densité de façon équitable sur les trois îlots, en redistribuant les fonctions hospitalières et en créant un parc urbain



hospitalier structuré autour d'un mail traversant sur l'axe nord-sud. L'opération qui s'ébauche – le plan-masse n'est pas encore défini – va se développer sur les 15 ou 20 ans à venir. Elle comprendra un programme de démolition très important (peut-être 90 % de l'existant) et la construction de 35 000 m² à l'échelle de la ville, en privilégiant le R+1 pour les unités hospitalières. Les premiers chantiers envisagés sont le relogement de l'unité pour enfants dans un bâtiment neuf, et la transformation d'un immeuble en bordure sud du site en centre de consultations et hôpital de jour. Sur le plan urbain aussi bien qu'en termes d'image de "l'HP", la

L'opération prévoit un programme de démolition très important (peut-être 90 % de l'existant) et la construction de 35 000 m² à l'échelle de la ville, en privilégiant le R+1 pour les unités hospitalières.

réflexion engagée est elle aussi considérable : relier l'hôpital et la ville sans pour autant les confondre (évidemment en collaboration avec cette dernière), et ainsi "donner à voir" la psychiatrie, sans ostentation mais en créant les espaces intérieurs et extérieurs adaptés à ses missions actuelles et futures...

Maître d'ouvrage :
Centre hospitalier Sainte-Marie
Architectes co-traitants :
Bruno Laudat et Sextant
Architecture,
BET :
BETMI (structures),
BETALM (fluides).

Louis GENESTE

30 rue Gutenberg - 63100 CLERMONT FERRAND
Tél.: 04 73 98 50 70 Fax : 04 73 98 50 79
E-mail : sa.geneste@wanadoo.fr

Monuments Historiques



Couverture



Maçonnerie
Pierre de Taille

Restauration



Particuliers

Restauration Rénovation



Couverture
Réhabilitation
Maçonnerie
Pierre de Taille



TIXIER Bâtiment

Zone Industrielle - 63160 BILLOM
Tél: 04 73 68 91 65 Fax: 04 73 68 91 64

Maçonnerie traditionnelle Travaux neufs et de restauration Enduits

Avant



Après

Avant



Après



Couverture - Charpente



Dans le cadre de leur intervention pour remettre à niveau l'hôpital de Condat en Feniers, d'une capacité de 110 lits, les architectes ont surtout repris les volumes et ouvert le bâtiment sur l'extérieur par une succession d'espaces : parc, terrasses-jardins, solarium...



Les architectes ont ouvert le bâtiment au sud en créant une nouvelle façade donnant sur le parc.

Condat en Feniers (Cantal)

En l'occurrence, il fallait repenser le schéma global de fonctionnement, que les maîtres d'œuvre ont traduit en ces termes : ouvrir le bâtiment au sud en créant une nouvelle façade donnant sur le parc, regrouper les services de soins au nord et le secteur

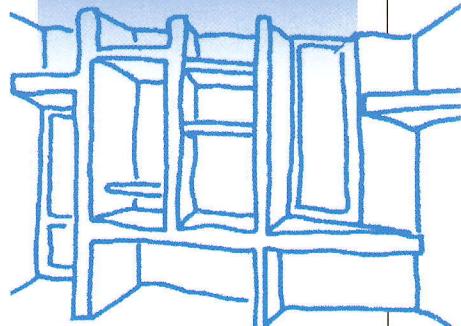
Un hôpital au milieu d'un parc

humaine », insistent les architectes. Le volume brutal et unitaire est morcelé au bénéfice d'une série de petits locaux correspondant à des éléments du programme et couverts par des toitures qui les individualisent. Toutes les circulations verticales sont regroupées au nord et le dernier niveau est transformé en solarium, dont une partie est

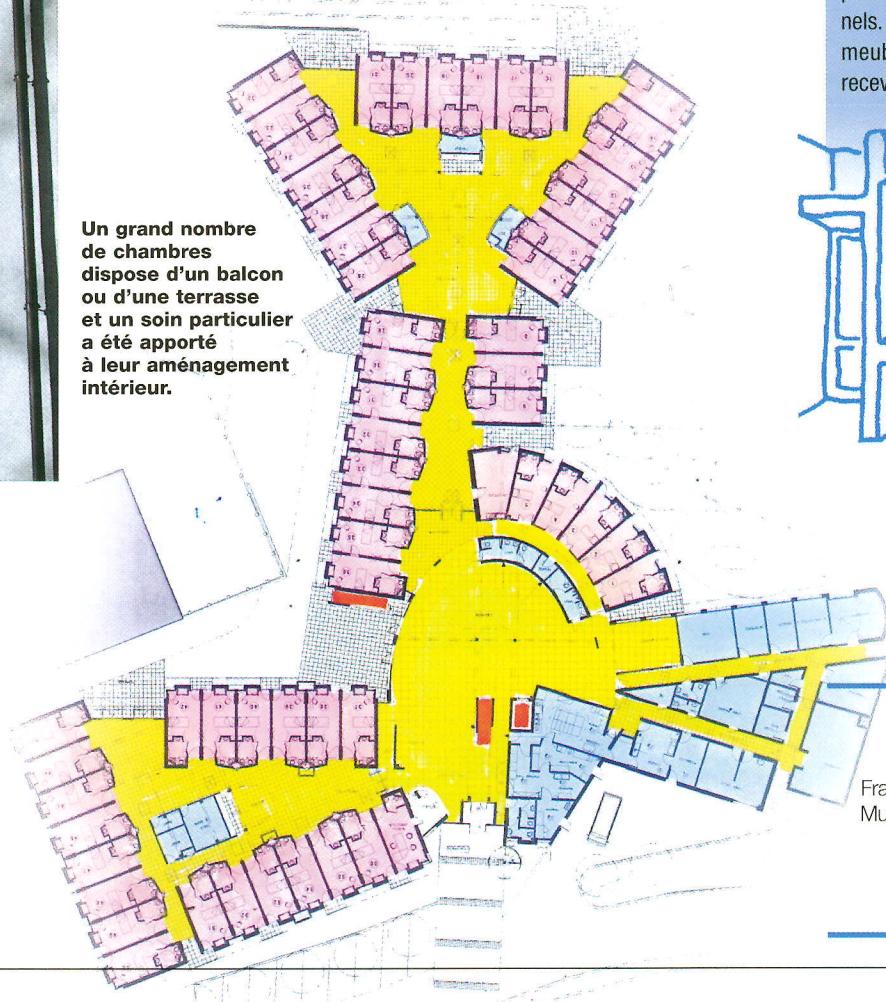
réservée aux personnes désorientées ». Chaque chambre est prévue pour s'adapter à l'évolution des handicaps liés à l'âge et comporte une ouverture vitrée jusqu'au sol. Un grand nombre d'entre elles disposent d'un balcon ou d'une terrasse et un soin particulier a été apporté aussi à leur aménagement intérieur.

Un meuble de rangement adapté aux résidents

Conçu pour permettre une accessibilité optimale aux pensionnaires à mobilité réduite, le meuble de rangement, que l'on retrouve dans chaque chambre, se divise en trois parties : la moins profonde est réservée au linge, une autre partie sert de penderie et la troisième comprend un réfrigérateur, une petite fenêtre avec un store et un éclairage indirect pour la nuit. Les résidents peuvent l'utiliser pour exposer des objets personnels. Enfin, la partie haute du meuble est aménagée pour recevoir des valises et des colis.



Un grand nombre de chambres dispose d'un balcon ou d'une terrasse et un soin particulier a été apporté à leur aménagement intérieur.



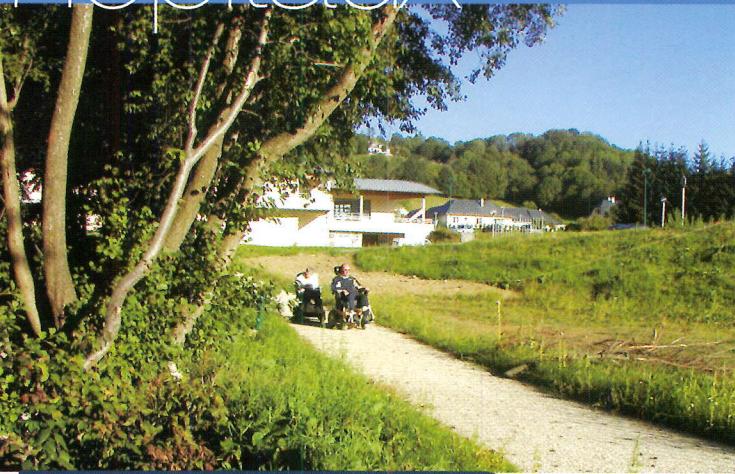
de la « vie collective », notamment, la salle à manger et le coin détente, au sud, en direction du bourg, et organiser le système d'hébergement sur trois niveaux au lieu de quatre. Au rez-de-chaussée, autour du centre médical, sont implantées les unités les plus lourdes : médecine / convalescence et long séjour, soit 43 chambres, et les deux autres niveaux accueillent la cure médicale et la maison de retraite.

Avec ces nouveaux volumes, « l'échelle du bâtiment devient plus

Maître d'ouvrage :
Hôpital de Condat
Architectes :

Francine Imholz et René Imholz / Murielle Cros et Raiko Gourdon / Gérald Zimmerli

BET structures, fluides, thermique :
Igetec



Riom-ès-Montagne (Cantal)

La commune joue la carte de la santé

Pour attirer de nouveaux emplois, le maire, Guy Delteil, mise sur les équipements de santé et réorganise, dans le même temps, l'urbanisme de sa commune...

Maire mais aussi médecin généraliste, Guy Delteil connaît l'attraction que peut représenter la carte de la santé, pour un bourg isolé, qui cherche désespérément à maintenir ses activités, voire à les augmenter. Mais il sait aussi que le secteur demande des équipements annexes et que la commune doit proposer un environnement sportif et culturel de qualité pour garder les habitants et en attirer de nouveaux. En trente ans, Riom-ès-Montagne, qui vit depuis longtemps de la transformation du fromage et la production de filtres en silice, a perdu 15 % de sa population - elle frôle aujourd'hui les 3.000 habitants. « La commune était condamnée à réagir rapidement avant que les services ne disparaissent à leur tour, faute de pouvoir être rentables, explique le maire, documents à l'appui. Il faut s'ouvrir impérativement à d'autres activités ».

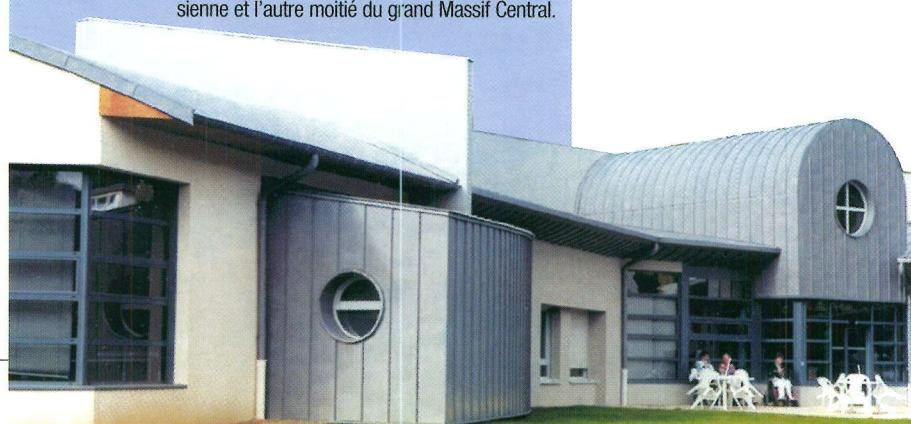
Plusieurs dizaines d'emploi ont pu ainsi être créés dans le domaine de la santé, rappelle le maire, avec satisfaction. Un résultat d'autant plus remarquable que l'image de la commune s'était plutôt dégradée au fil du temps. Qui pouvait imaginer un seul instant qu'elle réussirait à rebondir dans un domaine autre que l'élevage ou le tourisme ? La première démarche est

entamée au début des années quatre-vingt-dix, pour ouvrir un centre destiné aux malades atteints de sclérose en plaque. La France en manque cruellement. Après des négociations, toujours longues en matière de financement des équipements de santé, Riom-ès-Montagne peut accueillir, enfin, en 1998, près d'une quarantaine de patients, et donner un emploi à cinquante personnes.

Au début de l'automne, la commune inaugurera un nouveau bâtiment, pour seize personnes désorientées, en perte de repères, souffrant de la maladie d'Alzheimer, qui se rajoutera à la maison de retraite de soixante-dix lits, avec, à la clé, treize nouveaux emplois. « Nous avons supprimer la notion d'hôpital, décrit Guy Delteil. Toutes les chambres donnent à la fois vers une place intérieure, servant aussi de restaurant, et vers la cité grâce à de grandes baies vitrées et trois grandes ouvertures, surveillées par le personnel. Les pensionnaires pourront ainsi déambuler sans avoir le sentiment de vivre enfermés ».

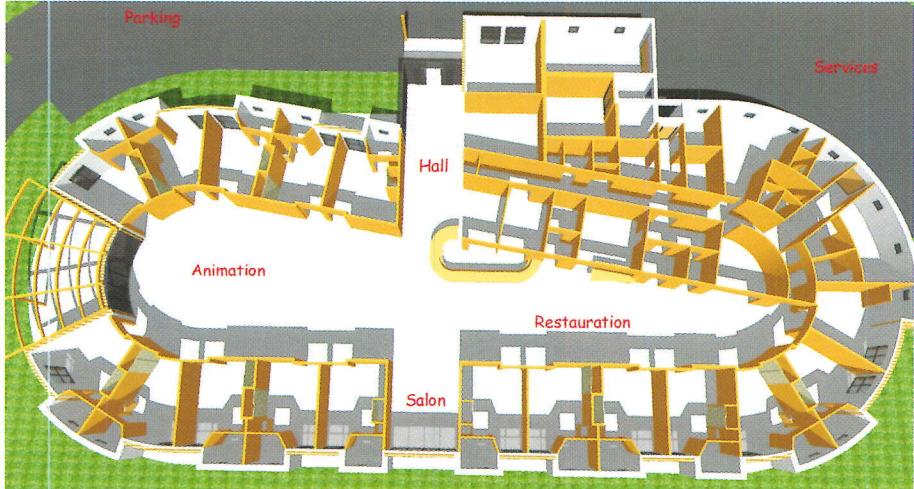
Autour d'un forum

Répartis dans trois unités autour d'un forum, baptisé « place du village », toutes de plain-pied, les malades atteints de sclérose en plaque peuvent se promener dans cette grande maison et se croiser dans les couloirs, prévus pour les fauteuils roulants médicalisés. A chaque extrémité, le centre donne sur la nature, afin de permettre aux patients de rejoindre sans difficulté l'axe vert. Une salle de rééducation et une autre de balnéothérapie sont également prévues dans l'établissement. La moitié des malades vient de la région parisienne et l'autre moitié du grand Massif Central.



Long d'environ mille huit cent mètres, l'axe vert longe la Véronne, le cours d'eau qui traverse le village, et accueille notamment les malades atteints de sclérose en plaque.

huit cents personnes... Sans compter un axe vert, illuminé la nuit, long d'environ mille huit cents mètres, qui longe la Véronne, le cours d'eau qui traverse le village, dessiné par Alain Freytet, paysagiste (1). « Travail sur le paysage exige une reconnaissance attentive des lieux et des sites, écrit-il. Une déambulation, qui, dans le monde rural, s'opère le plus souvent à pied : allant par les chemins et les sentiers, on explore une calme proximité avec la lumière, les éléments et les êtres, les hommes et leur ouvrage ».



Dans ce projet, toute notion d'hôpital a été supprimée. Les chambres donnent à la fois vers une place intérieure, servant aussi de restaurant, et vers la cité grâce à grandes baies vitrées. Les pensionnaires pourront ainsi déambuler sans avoir le sentiment de vivre enfermés.

Un pôle sportif

Or, Riom-ès-Montagne dispose aussi d'un complexe sportif exceptionnel pour un bourg de cette taille, avec trois terrains de football, une piscine semi-couverte, trois tennis et un gymnase doté d'un mur d'escalade, également couverts, pouvant accueillir jusqu'à

(1) Se reporter au livre « Cheminements », dans la collection « Les carnets du paysage », n° 11, publié par Actes Sud et l'Ecole nationale du paysage.

« Tout doit être prévu pour attirer les nouveaux arrivants », répète le maire, qui a mis tous les atouts de son côté, y compris le lancement, dans le quartier des Mazets, d'un nouveau lotissement d'une vingtaine de maisons par la SEAU, Société d'équipement de l'Auvergne, toujours dans le même secteur, en entrée de ville, et qui pense déjà à acheter de nouveaux terrains, pour augmenter l'offre foncière, dans le cadre d'une étude paysagère, confiée là aussi à Alain Freytet. La modification du POS en PLU, Plan local

Maître d'ouvrage :

Maison de retraite de Brun-Vergeade

Architectes :

Estival Architectures (Jean-Pierre Estival et Arnaud Estival)

Ingénieur Agronome

Paysagiste : Éliane Auberger (Sycorome)

BET :

Igetec

d'urbanisme, dès qu'il sera approuvé, va lui donner les moyens de maîtriser le développement des nouvelles constructions et des activités, prévisible dans les prochaines années, mais surtout de prévoir de nouvelles zones urbanisables.

Cette politique volontariste d'aménagement se traduit aussi par l'ouverture de huit commerces et l'installation d'un nouvel artisan, liées aux travaux d'aménagement du centre ville afin de faciliter la circulation des voitures et de libérer le maximum de places de stationnement, pour l'activité commerciale, tout en rendant ce centre agréable aux piétons, a rappelé dernièrement le maire aux nouveaux arrivants. A cette occasion, il a évoqué l'étude de faisabilité, menée par la communauté de communes du Pays de Gentiane, pour un projet multiculturel (cinéma, danse, théâtre...), vers la gare, indispensable à ses yeux pour améliorer l'attractivité de la commune, et la construction d'un hôtel de trente chambres, appartenant à une chaîne, en face du champ de foire, qui devrait ouvrir ses portes dans le courant de l'été.



Plusieurs centaines de dessins au crayon.

Croquis bourbonnais, par Robert Génermont

En novembre dernier, Robert Génermont a publié ses "Croquis bourbonnais" : après une carrière d'architecte en chef des Bâtiments civils et des palais nationaux, l'auteur effectue un "retour aux sources" dans son Bourbonnais natal et familial – il est le fils de Marcel Génermont, fondateur des Cahiers bourbonnais (1858-1924). En huit années de travail et plusieurs centaines de dessins au crayon, il dresse un

remarquable inventaire du patrimoine architectural bourbonnais, sans se limiter aux monuments majeurs : ruines, panoramas, petites églises ou manoirs trouvent leur place dans ces 250 pages dont les légendes ajoutent l'érudition de l'architecte au plaisir des yeux...

**Croquis bourbonnais
de Robert Génermont,
aux éditions Nicolas-Chaudun,
34 euros**

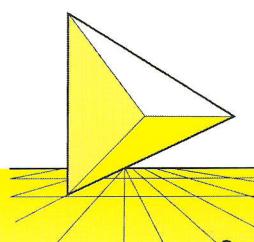
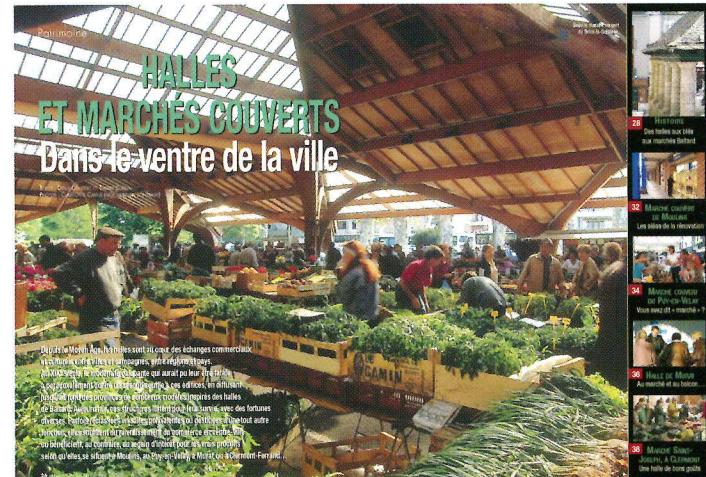
La révolution industrielle va leur donner un nouveau souffle.

"Les Halles d'Auvergne"

dans la revue
Massif Central

La revue Massif central parue au mois de mars présente un dossier de quinze pages sur les halles de marché en Auvergne et alentours : histoire, architecture et "tranches de vie" d'hier et d'aujourd'hui. Rares témoins d'une architecture civile ancienne, les halles semblent promises à une disparition rapide lors des prémisses de la révolution industrielle qui, paradoxalement, va leur donner un second souffle...

**Massif central n° 68,
6,60 euros**



EUCLID
INGENIERIE

- Structures
- Voies - réseaux divers
- Génie climatique
- Électricité
- Économie de la construction
- H.Q.E.

10, rue Becquerel - BP 123 - 63541 BEAUMONT Cedex
Tél. : 04 73 26 79 60 - Fax 04 73 27 68 77
contact@euclid-fr.com - www.euclid-fr.com

ITC

INGENIERIE ET TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

PARC TECHNOLOGIQUE DE LA PARDIEU
9, rue Louis Rosier - 63063 Clermont-Fd Cedex 1
Tél. 04 73 26 58 58 - Fax 04 73 27 66 16
E.mail : info@itc-be.fr

- INGENIERIE
- ETUDES TECHNIQUES
 - Bâtiments tertiaires
 - Bâtiments industriels
 - Ouvrages d'Art
 - Béton - Béton précontraint
 - Charpente Acier - Bois
 - Électricité
 - Câblages informatiques
- DIRECTION DE TRAVAUX

PHOTOGRAPHIES D'ARCHITECTURES



Bresson, Combes, Ondet architectes.

REPORTAGES / PHOTOTHÉQUE

CHRISTOPHE CAMUS

Clermont-Ferrand / Tél.-Fax : 04 73 90 64 41
www.GrandAngle.net

Livres



S.A au capital de 50 000 euros

Société d'Economie et d'Expertise de la Construction

Robert BLANDIN
Virginie BERTRAND
Jérôme CARDOSO

Patrick PETIT
Laurent ESTRADE
Jérôme FRIMAUT

60, rue Bonnabaud - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 34 29 29 - Fax 04 73 34 96 66
E-mail : seec@wanadoo.fr

1, rue Chollet - 03200 VICHY
Tél. 04 70 96 13 78

1, bis impasse des Môles - 15200 MAURIAC
Tél. 04 71 67 34 93

BETALM

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

GENIE CLIMATIQUE - GENIE ELECTRIQUE
SÉCURITÉ INCENDIE - SSI

Cap Sud - 9, rue des Varennes - 63170 AUBIERE
Tél. 04 73 28 88 48 - Fax 04 73 28 88 47
E-mail : BETALM@wanadoo.fr

Membre de la Chambre Syndicale des Ingénieurs Conseils de France

Clin d'œil

sintec

ingénierie

ETUDES TECHNIQUES

- Habitat - Tertiaire - Industrie
- Environnement contrôlé - I.A.A. - Salle blanche
Zone stérile

62, Avenue Edouard Michelin - 63100 Clermont - Ferrand
Tél 04 73 91 50 50 - Fax 04 73 92 64 82
Info@sintec.fr - www.sintec.fr

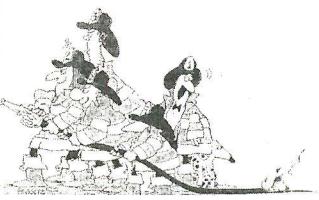
"AVIS FAVORABLE"

C'est la conclusion de la Commission de Sécurité suite à sa dernière visite dans votre établissement.

Un résultat que nous avons obtenu en travaillant ensemble.

LANQUETTE Jean-François
Ingénieur C.U.S.T.

LANQUETTE Vincent
Ingénieur I.F.M.A. - ERP3



Coordination SSI, études et diagnostics sécurité.

39, allée des Noyers - 63122 CEYRAT - Tél. 04 73 61 51 24 - Fax 04 73 61 53 09

Le cyclope



Clémence

- "Ça pue, maman !"
- "Oui Clémence, recule-toi, ne reste pas derrière le monsieur".
Clémence, la petite Clémence de 5 ou 6 ans, pas la grande Clémence du bon dieu, l'autre, celle de la grande bringue quadra sportive bien charpentée et pas moche, vue fugitivement tout à l'heure lorsque nous avons calé nos chariots IKEA sur le desescalator idoine qui va vers le parking.

Trois heures de piétinage dans le labyrinthe des Detolf, Trofast, Agdbar et autres noms barbares du disailleneur suédois, et le fumeur invertébré en grille une dès la sortie de l'usine, sur le parvis quasi dehors mais encore un peu dedans, à l'abri sur le transporteur qui n'en finit pas de l'amener à ce parking.

- "C'est pas bien de fumer, maman, ça pue... le monsieur y va avoir le cancer"
- "Oui Clémence, viens ici".
Elle doit être toubib la vioque athlétique, style bourge chassieuse, c'est sûrement ça. Diagnostic sans appel, je vais avoir le cancer ; c'est d'ailleurs sans doute déjà fait...
- "Et on lui fera un trou dans la gorge pour respirer".

Clémence, elle touche sa bille en médecine. Ni une ni deux, trente mètres de tapis pour arriver et c'est déjà la trachéotomie. Je me recroqueville, regarde droit devant, planque mon clope dans le creux de ma main en le secouant pour dissiper la fumée, comme jadis à l'école pendant l'inter-classe.

- "On lui donnera à manger par un tuyau".
C'est vrai ça, il me faut une perf...
Clémence doit pas louper un épisode d'Urgences à la télé, être abonnée aux émissions médicales et suivre toutes les autopsies dans les polars. Sa vocation est toute tracée à cette gamine !

Encore vingt mètres, je suis cloué sur mon lit de douleurs, Clémence vient prendre ma température en entrant bruyamment dans la chambre comme seules les infirmières professionnelles savent le faire.

J'entends le remue-ménage des chariots du petit-déjeuner et des soins du matin dans le couloir, il est six heures. J'ai mal dormi à cause de la perf et de tous ces tuyaux, et alors que le sommeil me gagne, c'est l'agitation du matin et Clémence.

Mon voisin de chambre gémit, j'étouffe.

- "Y pourra plus respirer".
- Oui Clémence".
- "Et ça fera des métastases partout, hein ?"

Elle pardonne pas à Clémence. Sûr qu'elle fumera jamais la gamine, maman lui a bien expliqué... Merdeuse, vilaine, salle gosse...

Je lui souhaite de se faire avorter à 12 ans suite à un viol collectif dans une cave, de se faire une overdose à 14 et tiens, de passer sous une bagnole dans le parking tout à l'heure, dès qu'on sera en bas.

- "Dans les os et après partout dans le corps, Clémence". Et elle en rajoute une couche la vioque. Ce parking est l'enfer vers lequel je descends maintenant. J'ai la pompe à morphine, je suis dans le coton, goutte, goutte, goutte, ça me soulage, je respire mieux et je me fous de tout ce qui se passe, des bruits de couloir, des chuchotements des amis que je reconnaiss pas derrière ce voile de gaze, c'est la fin. Clémence a eu ma peau.

Un coq chante. C'est marrant, il y a toujours un coq quelque part qui annonce le point du jour, les premières lueurs de ce jour que je n'aurai pas la force d'affronter et qui ne m'intéresse d'ailleurs plus, tellement ma lassitude est grande.

Adieu.

Je suis mort.

Une secousse me réveille, les roues avant du chariot libérées du tapis métallique ont touché le sol du parking. Virage à droite, presse le pas, la voiture est là-bas. J'entends le médecin-chef et l'infirmière Clémence prendre une autre direction. Je respire, je résurrectionne, j'écrase mon mégot sans me retourner.

Va au diable Clémence.



Création d'un abribus

Dans le cadre d'un programme lancé par Clermont Communauté

sur l'aménagement

des entrées

de ville,

JP Louis

Dubreuil,

de l'agence

Sycomore,

a proposé un système

d'abribus, à Royat.

Huit ans plus tard

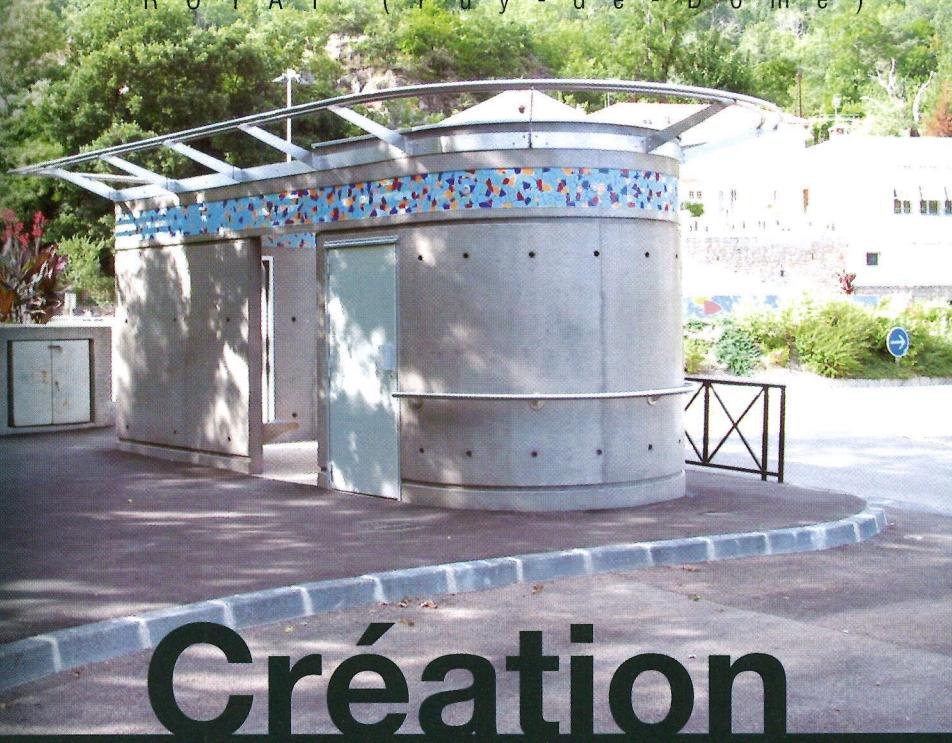
et après un certain

nombre de modifications,

le projet est enfin

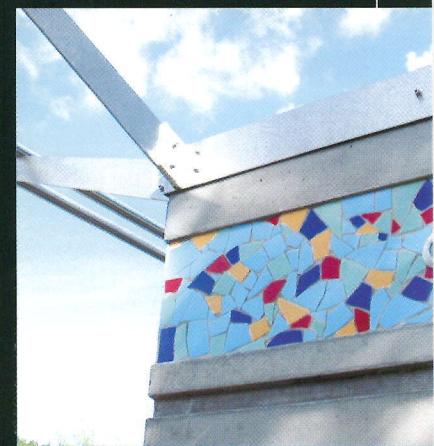
sorti de terre.

Explications.



sée par le maître d'ouvrage à cause du toit inversé, qui lui paraissait difficile à entretenir. Entre temps, le centre du carrefour avait été aménagé avec une fontaine monumentale conçue par Patrick Léaud, architecte, et Pierre Marion, plasticien, qui utilisa discrètement le triangle de Pascal sur certains éléments de la structure en inox, « *un peu comme un « private joke »* », se souvient JP Louis Dubreuil, car cette signalétique n'a jamais été acceptée officiellement par Clermont Communauté ».

Il étudia alors un deuxième projet, continuant à séparer les deux objets. C'est à ce moment qu'il incorpora à la borne et à l'abribus des banderoles de carreaux de céramique cassés et qu'il proposa une structure en inox pour créer un lien avec la fontaine.



De l'étude préalable commandée par Clermont Communauté, il était ressorti l'idée de marquer les différentes « portes » de l'agglomération, plus petite que maintenant, par des sortes de bornes pouvant servir de support d'information pour les usagers et les touristes. A l'époque, les architectes avaient recherché, dans le cadre de la même étude, un élément graphique pouvant servir de « logo » à l'agglomération, qui n'existe pas encore. Et ils avaient proposé de reprendre le dessin du « triangle de Pascal ».

Au bout de quelques mois, en 1998, le maître d'ouvrage décida une première opération au carrefour du Breuil, à Royat, une des entrées de ville étudiées. Le programme comportait une « borne » d'information, qui puisse servir aussi de sanitaire pour les chauffeurs des bus urbains - l'endroit constituant une extrémité de ligne - et un abribus coordonné à la borne.

« Une première esquisse a défini le concept d'une structure cylindrique, assez massive, à la manière d'une colonne Morris, pour afficher les informations et abriter le sanitaire, précise JP Louis Dubreuil, le responsable du projet. Le logo étant incorporé de façon discrète au cylindre et rappelé sur un mât pour indiquer le point d'information et l'abribus étant séparé de la borne et situé dans une autre branche du carrefour ».

Mais cette esquisse fut refu-

Mais ce projet a été ensuite modifié une dernière fois pour réunir les deux éléments en un seul objet, afin de réduire les coûts et de ne pas disperser les aménagements dans tout le carrefour. Huit ans après les premières études, le chantier pouvait enfin être inauguré. Le béton, traité contre les graffitis, a été utilisé pour la structure et l'inox principalement pour la toiture. Mais J.P. Louis Dubreuil regrette d'avoir dû employer, pour des raisons budgétaires, des profilés en aluminium pour les vitrines d'information, qui, à son goût, sont trop larges et inadaptées au projet.

Maître d'ouvrage :

Clermont Communauté

Paysagiste :

GIE Sycomore : JP Louis Dubreuil

Coût des travaux :

55.000 € HT

(hors VRD du parking)

observatoire des concours

Le Conseil
de l'Ordre souhaite
la bienvenue
aux confrères
récemment inscrits
à notre Tableau :
Christelle Cregut,
Joao José
De Abreu Vares,
Ingrid Kugel,
Pascale Loubat,
Olivier Ouvry,
François
Ponsonnard.
Félicitations
à Jean-Yves Berthon
pour l'honorariat
de la profession.



Je m'abonne

Je désire recevoir les trois prochains numéros d'Auvergne Architectures au prix spécial de 15,24 €.

Je recevrai par ailleurs les invitations aux manifestations organisées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Nom

Société ou Organisme

Adresse

Code postal.....

Ville

Date

Signature

Envoi du bulletin d'abonnement et du règlement (chèque de 15,24 € ou 21,34 € pour l'étranger) à l'Ordre des Architectes Région Auvergne 40, boulevard Charles de Gaulle 63000 Clermont-Ferrand

Lieu	Projet	Maître d'ouvrage	Date sélection & Représentants CROA	Equipes retenues	Date sélection lauréat & Représ. CROA	Lauréat jury	Coût travaux
HERISSON Allier	Construction d'une unité spécialisée alzheimer, maison de retraite de Hérisson	Maison de retraite de Hérisson			03/03/05 Berger	Marché négocié entre : Alvergnat/ Perrin-Recoules/ Lerner-Menis-Noailhat/ Kergroenn/	1,6 M € HT
AURILLAC Cantal	Réalisation du nouveau centre aquatique	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	12/05/04 Blanchet	Arcos-Marot/ Ruols-Estival/ Duvallet-Fahmy/	26/11/04 Moinard, Blanchet	Duvallet-Fahmy/	6,5 M € HT
GANNAT Allier	Rénovation et extension du lycée Gustave-Eiffel	Conseil régional d'Auvergne	19/01/04 Ondet	Carles-Hebras-Maitrias/ Atelier 4/ Bruhat-Bouchaudy/ Gallon-Martin/	17/11/04 Ondet	Bruhat-Bouchaudy/	6,6 M € HT
YSSINGEAUX Haute-Loire	Rénovation du lycée agricole	Conseil régional d'Auvergne	20/02/04 Lanquette	Paris-Fanget-Fiard/ B.E.H.C. Chomette- Miramand/ C.R.R.-W Architectes/ Jalicon/	22/11/04 Lanquette	B.E.H.C. Chomette Miramand/	17,5 M € HT
CLERMONT Puy-de-Dôme	Construction d'une bibliothèque communautaire et interuniversitaire	Clermont- Communauté	29/06/04 Lanquette	Ibos et Vitart/ Dubois et Associés/ Holls/ Du Besset/	23/12/04 Lanquette	Du Besset/	36,7 M € HT
SAINT-FLOUR Cantal	Centre hospitalier de Saint-Flour, restructuration-extension des services blocs opératoires, stérilisation, maternité et hélistation	Centre hospitalier de Saint-Flour	02/09/04 Berger	Bruhat-Bouchaudy/ CRR/ DHA-Bouniol/	21/01/05 Berger	CRR/	4,8 M € HT
MONISTROL/LOIRE Haute-Loire	Construction d'un nouveau groupe scolaire sur le secteur du Kersonnier	Mairie de Monistrol/Loire	31/08/04 Ramillien Caignol (excusé)	Archipente-Molard/ Chenu/ Bruhat-Bouchaudy/	21/12/04 Caignol Ramillien (excusé)	Archipente-Molard/	2,54 M € HT
ISSOIRE Puy-de-Dôme	Rénovation et modernisation du stade nautique Antonin Gaillard	Ville d'Issoire	29/07/04 Allezard-Chambon, Bouesnard	Japac/ Sequana Architectures/ Castanie-Salles/	25/11 et 07/12/04 Allezard-Chambon, Bouesnard	Castanie-Salles/	4,8 M € HT
MAURIAC Cantal	Construction de l'unité de soins de longue durée	Centre hospitalier de Mauriac	31/08/04 Maitrias	Estival-DMT/ Bruhat-Bouchaudy- Metafore/ Atelier sud/	03/02/05 Maitrias	Atelier sud/ et Estival-DMT/ classés ex æquo et non départagés à ce jour.	6,8 M € HT
COURNON D'AUVERGNE Puy-de-Dôme	Construction d'une médiathèque	Clermont- Communauté	07/07/04 Bouesnard	Fabre-Speller/ Panthéon/ Ricciotti-Moinard- Blanchet/ Morand-Tolla-Arrivetz/ Lott-Bresson-Combes- Ondet/	25/11/04 Excuse	Lott-Bresson- Combes-Ondet/	4,52 M € HT
SAINT-FLOUR Cantal	Construction d'un centre de loisirs aquatiques intercommunal	Communauté de communes du pays de Saint-Flour	03/09/04 Lanquette	Japac/ Arcos-Clef de voute/ Chabanne/	10/01/05 Blanchet	Arcos-Clef de voute/	4,6 M € HT
CLERMONT Puy-de-Dôme	Réalisation d'un projet immobilier pour le compte de l'ADIV	Clermont- communauté	17/09/04 Soulas-Perrot	Seretec-Dantoin/ R3I-Pranal-Carton/ GEC Ingénierie- BCCB-Brouillet- Delaunay Vennhes/	23/11/04 Soulas-Perrot	R3I-Pranal-Carton/	4 M € HT
SAINT-FLOUR Cantal	Extension et restructuration du lycée Louis Mallet	Conseil régional d'Auvergne	22/09/04 Lanquette	Clef de voute-Bouniol/ Bruhat-Bouchaudy- Metafore/ Atelier 4-Dumond/ Fabre-Speller- Trinh-Albisson/	24/01/05 Caignol	Clef de voute-Bouniol/	2,9 M € HT
REILHAC Cantal	Construction d'une maison de retraite	Commune de Reilhac	21/09/04 Caignol, Courant Hecquet	Marot/ Teil-Orange'ad/ Imholz/	07/12/04 Caignol, Hecquet, Courant excusé	Marot/	4 M € HT
AULNAT Puy-de-Dôme	Restructuration du groupe scolaire François Beytout et aménagement de l'école de musique	Commune d'Aulnat			26/11/04 Allezard- Chambon, Bouniol	Marché négocié entre : Estier-Lechuga/ Ilôt/ Atelier 4/ Retenus par la PRM : Estier-Lechuga/	1,7 M € HT
AURILLAC Cantal	Rénovation du lycée Emile-Duclaux	Conseil régional d'Auvergne			24/11/04 Maitrias	Marché négocié entre : Fabre-Speller-Trinh/ Laurent-Metafore/ Estival-Chretien- Martineau/ Retenus par la PRM : Estival-Chretien- Martineau/	6 M € HT
AURILLAC Cantal	Aménagement de l'ilot des frères charmes et construction d'un immeuble	Ville d'Aurillac	29/11/04 Courant	Ricciotti/ Sycomore-Orange'ad/ Fabre-Speller/ Chican-Marot/ Jalicon-Estival/	08/02/05 Courant	Equipes retenues pour présenter une offre d'études de définition : Fabre-Speller/ Chican-Marot/ Jalicon-Estival/	
TOULON-SUR-ALLIER	Construction d'un centre d'exploitation et d'intervention	Direction Départementale de l'équipement de l'Allier	08/12/04 Courant	Imholz/ Bresson-Combes-Ondet/ Millet-Alvergnat/	Courant	Bresson-Combes- Ondet/	55,3 M € HT
VARENNES-SUR-ALLIER							
DOMPIERRE-SUR-BESBRE							
TOULON-SUR-ALLIER	Construction d'un centre d'ingénierie et de gestion du trafic						
TOULON-SUR-ALLIER	Construction d'une subdivision autoroutière						

PRIX DE L'ARCHITECTURE BOIS

PREMIÈRE ÉDITION

EN 2005,
LE CONSEIL
RÉGIONAL
D'AUVERGNE
ORGANISE
EN PARTENARIAT
AVEC
L'INTERPROFESSION
RÉGIONALE
AUVERGNE PROMOBOIS,
LE 1ER PRIX
DE L'ARCHITECTURE
BOIS.

RENSEIGNEMENTS : WWW.CR-AUVERGNE.FR



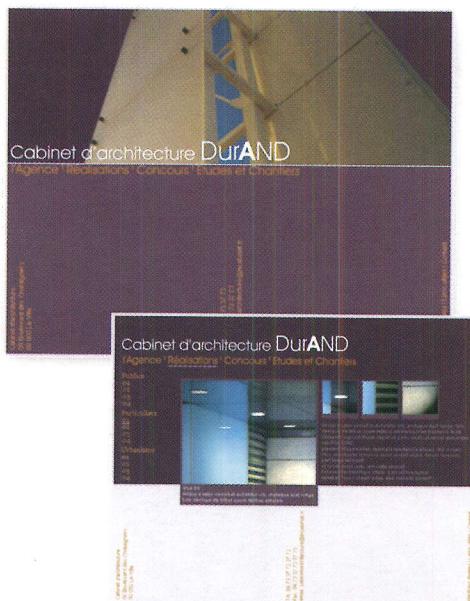
 **CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE**

Informations complémentaires auprès du Conseil régional au 04 73 31 84 30

DE BUSSAC MULTIMÉDIA a créé spécialement pour vous, le Pack Architecte :
une solution économique pour construire un site internet évolutif

Architectes Faîtes construire votre site internet

*et mettez le à jour
(vous-même)*



Pack Architecte : un site complet à partir de 2980 € HT

Votre site internet tout compris :

- Etude et suivi du projet
- Personnalisation graphique (à partir des structures types)
- Intégration des modèles de page, paramétrages du site
- Page contact avec formulaire
- Moteur de recherche
- Nom de domaine en .com (1 an)
- Hébergement (1 an) – Statistiques de consultation
- Référencement initial

Détails du pack sur notre site : www.debussac.net

Après construction, gérez vous-même votre site sans connaissances particulières :

- Pas d'application spécifique à acheter
- Facilité d'utilisation pour gérer :
 - La création de nouvelles pages, nouvelles rubriques
 - Vos actualités, vos textes et images
 - L'arborescence de votre site

En option :

- Création graphique (hors structures types)
- Intégration du contenu
- Animation flash, galerie photos
- Langue supplémentaire...



POUR TOUTES INFORMATIONS :

Tel. 04 73 40 65 65
www.debussac.net
web@debussac.net

UNE SOLUTION AGENCE DE BUSSAC MULTIMÉDIA
WWW.DEBUSSAC.NET

4, rue Jean-Rochon - 63000 Clermont-Ferrand

